République du Sénégal
Ministère des Infrastructures,
des Transports terrestres et du Désenclavement

CONSEIL EXECUTIF DES TRANSPORTS URBAINS DE DAKAR
Etablissement public à caractère professionnel

Bus Rapid Transit (BRT)

Préparation d'une expérience pilote d'un système de transport sur voies réservées à Dakar

PLAN ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES MIS A JOUR

Décembre 2020

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Table des matières

1 INTRODUCTION 1

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 1
1.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 1
1.3 SOURCES D'INFORMATION 1

2 BREVE DESCRIPTION DU PROJET 3

2.1 APERÇU SUR LE PROJET BRT 3
2.2 LOCALISATION DU PROJET 5

3 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET. 7

4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 9

4.1 ANALYSE DES RISQUES SOCIAUX 9
4.2 ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SANTE ET SECURITE 17

5 NORMES APPLICABLES EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 33

5.1 REGLEMENTS NATIONAUX 33
5.2 EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE 34

6 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES 37

6.1 DEFINITION DES PARTIES PRENANTES 37
6.2 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES 37
6.3 CATEGORIES DE PARTIES PRENANTES 41
6.3.1 Parties prenantes intéressées 41
6.3.2 Parties prenantes affectées 46
6.3.3 Groupes vulnérables 46
6.3.4 Personnel du projet 48
6.4 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 48

7 ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES A CE JOUR 56

7.1 INFORMATION ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 56
7.2 ACCORDS DE COMPENSATION 56
7.3 APPROCHE ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS ET DES RESSOURCES CONNEXES 56
7.4 DEMARCHE SUIVIE LORS DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 57
7.5 ANALYSE DES RESULTATS DES CONSULTATIONS 59

8 PLAN D'ENGAGEMENT 69

8.1 PRINCIPES 69
8.2 BUT ET OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 69
8.3 METHODE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 71
8.3.1 Assemblées avec les communautés 71
8.3.2 Groupes focus 71
8.3.3 Entretiens individuels 72
8.3.4 Médias de masse 72
8.3.5 Commissions ou comités locaux 72
8.3.6 Forums, ateliers et expositions 72
8.3.7 Brochures sur le projet 73

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

8.3.8 Site web du projet 73
8.3.9 Visites des sites du projet 73
8.3.10 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes 74
8.4 METHODE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 74
8.5 ACCOMPAGNEMENT DES PARTIES PRENANTES 74

9 PLAN D'ACTION DE COMMUNICATION ET DE DIVULGATION 77

9.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS D'ELABORATION DU PLAN DE COMMUNICATION 77
9.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION 94
9.2 NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION PROJET 94

10 GESTION DES GRIEFS ET RECOURS 97

10.1 PRINCIPES CLEFS 97
10.2 RESUME DE LA PROCEDURE 98
10.3 PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE 99
10.3.1 Dépôt et enregistrement 99
10.3.2 Examen préliminaire 100
10.3.3 Recours 101
10.3.4 Fermeture de la plainte 101
10.3.5 Suivi des griefs et reportage 101
10.4 NIVEAU D'OPERATIONNALISATION DU MGP ET DU VBG 101

11 SUIVI ET REPORTING ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

12 MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES 104

13 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP 105

14 ANNEXES ..... - 1 -

14.1 ANNEXE 1: FORMULAIRES DE PLAINTES ..... - 1 -
14.2 ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE FEEDBACK ..... - 3 -
14.3 ANNEXE 5 : FORMULAIRE BOITE A QUESTION ..... - 4 -
14.1 ANNEXE : MATRICE D'INTEGRATION DES COMMENTAIRES DE LA BEI ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
14.2 ANNEXE 5 : ENTRETIEN AVEC LE PEPP ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : COMPOSANTES DU PROJET 3
TABLEAU 2 : COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LE CORRIDOR DU BRT 5
TABLEAU 3 : TYPES DE DECHETS DE CHANTIER ET IMPACTS ASSOCIES 19
TABLEAU 4 : PRINCIPAUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 22
TABLEAU 5 : GRILLE DE REPARTITION DES PARTIES PRENANTES 41
TABLEAU 6 : LISTE DES PARTIES PRENANTES INTERESSEES 42
TABLEAU 7 : REGISTRE DES PARTIES PRENANTES 52
TABLEAU 8 : OUTILS DE CONSULTATION 58
TABLEAU 9 : SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DECLINEES PAR LES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PREPARATION DU PEPP 60
TABLEAU 10 : PRECISIONS SUR LES OBJECTIFS DU PEPP 70
TABLEAU 11 : ACTIVITES DE COMMUNICATION POUR L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES EN VUE DE LEUR ADHESION AU PROJET 79
TABLEAU 12 : BUDGET DU PEPP 105

Liste des figures

FIGURE 1 : CARTE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET BRT 6
FIGURE 2 : PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES 38
FIGURE 3 : CATEGORIE DE PARTIES PRENANTES 40

Liste des insertions des mises à jour

Sections mises à jours	**N° de page**
1.1 justificatif de la mise à jour du PEPP	p.1
Points sur les concessions de l'Addendum, les marchands ambulants du rond-point 6, les fleuristes, les vendeurs de volailles	P.13 à 14
Figure n°3 ajout des parlementaires en particulier des réseaux sur la sécurité routière et l'environnement	P.39
Tableau 6 sur les parties prenantes intéressées ajout des parlementaires	P41
Ajout des parlementaires sur le tableau des registre des PP	p.51
Ajout tableau 10 de synthèse des préoccupations et recommandations des PP formulées lors de la mise à jour du PEPP	p.63
Ajout point 8.5 sur l'accompagnement social des PP concessions vulnérables, places d'affaires, collectivités territoriales opérateurs de transports et communes hors corridor	.73 à 75
Tableau 11 : Ajout des parlementaires point 1 Ajout des services de l'Action sociale, hygiènes au point 9 Ajout des communes hors corridor point 11 Ajout des volontaires (CIS) point 16	p.78 p.84 p.86 p.89
9.2 Niveau de mise en œuvre de la communication projet : Maison BRT, kiosques d'informations, plateforme digitale	P.93 à 98
10.4 Niveau d'exécution du MGP et du VBG	p.100 à 101
Annexe de la fiche de plainte	P1/6
Annexe de la matrice de prise en charge des commentaires de la BEI	p.4/6

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Acronymes

AFTU	Association pour le Financement des Transports Urbains
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
ASC	Association Sportive et Culturelle
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
BRT	Bus Rapid Transit
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CIS	Comité d'Information et de Suivi
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DDD	Dakar Dem Dikk
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DREEC	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipement de Protection Individuelle
IEC	Information Education Communication
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Normes Environnementales et Sociales
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONAS	Office Nationale de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PP	Partie Prenante
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENEAU EX SDE	
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SONATEL	Société Nationale de Télécommunication
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SF	Structure Facilitatrice
UCP	Unité de Coordination de Projet
UES	Unité Environnementale et Sociale
VBG	Violence Basée sur le Genre

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

1 Introduction

1.1 Contexte et justification de la mise à jour du Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Le rapport du Plan d'Engagement des Parties Prenantes du projet Bus Rapid de Transit (BRT) a été validé en novembre 2018 avant la finalisation et la validation de l'Addendum au PAR Initial, le 14 février 2019. Ainsi, les préoccupations de ces nouvelles parties-prenantes n'ont pas été pris en compte.

Pour rappel, dans un souci de rendre le BRT plus performant, il a été décidé de prévoir le dépassement au niveau des stations et la mise en place de deux autoponts pour fluidifier la circulation au niveau des ronds-points Case-bi et Liberté 6. Cette nouvelle situation a entrainé l'acquisition d'emprises supplémentaires avec 347 nouvelles Personnes Affectées par le Projet (PAP), composées principalement de concessions au nombre de 51, de locataires, de places d'affaires formelles et informelles, d'Infrastructures et Equipements Communautaires : IEC (terrains de jeux, de lieux de culte, écoles,..)

En outre, les commentaires de la Banque Européenne d'Investissement ont été reçus par le CETUD après la validation du PEPP, néanmoins certaines de leurs préoccupations ont été prises en compte dans le cadre de l'opérationnalisation de ce PEPP.

Par conséquent, le présent rapport a été actualisé suivant la prise en compte des préoccupations :

- du collectif unifié des Impactés de Hamo 2 et des Parcelles Assainies de Guédiawaye;
- du collectif des impactés du marché du Rond-point 6
- des collectivités territoriales tels que Médina Gounass dans le département de Guédiawaye, de Grand Yoff, département de Dakar,
- des opérateurs AFTU et Dakar Dem Dikk (DDD) dont les terminus seront déplacés de la section 1 allant de la Préfecture de Guédiawaye au Rond-point Bethio.
- du réseau des parlementaires sur la sécurité routière et sur l'environnement,
- L'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

1.2 Contexte et justification du plan d'engagement des parties prenantes

Le Projet de Bus rapides sur voies réservées dénommé « Bus Rapid Transit (BRT) », prévu dans le cadre d'une expérience pilote d'un système de transport sur voies réservées à Dakar, est conçu pour apporter une solution efficace et durable aux difficultés de transport urbain dans la capitale.

En effet, l'Etat du Sénégal, à travers le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD), mise sur le projet de BRT qui est un système de transport de masse capable de convoyer jusqu'à 300 000 passagers par jour selon les études réalisées.

Ce plan d'engagement des parties prenantes, élaboré à cet effet, vise à construire des relations solides, constructives et réactives qui sont essentielles pour la gestion réussie des impacts environnementaux et sociaux du Projet.

Au-delà de cet objectif, le CETUD est conscient que la réussite du Projet BRT passe, inévitablement par la participation active des parties prenantes affectées et intéressées, et ceci dans un environnement de confiance et de collaboration.

1.3 Sources d'information

Les sources d'information suivantes ont été utilisées pour préparer ce plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) :

- les résultats des études techniques, sociales et environnementales;

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- les résultats des consultations menées pendant la préparation de l'EIES, du PAR et d'autres études sectorielles;
- les résultats des larges consultations menées dans le cadre de la préparation du présent PEPP;
- les expériences des projets antérieurs.
- Les entretiens avec les nouvelles PAP impactées ou intéressés

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

2 Brève description du projet

2.1 Aperçu sur le projet BRT

Le 06 juillet 2017, le Gouvernement de la République du Sénégal a signé un accord de financement avec la Banque Mondiale d'un montant de 300 millions de dollars, auquel s'est ajouté 30 millions d'Euros de la Banque européenne d'investissement et plus de 10 millions de dollars du Gouvernement sénégalais.

De plus, le Projet recherche un financement de 30 millions de dollars du Fonds vert à travers le climat (Green Climate Fund).

Cette enveloppe est destinée à la mise en place d'un système de bus rapides sur voies réservées à Dakar (BRT) qui s'inscrit dans le cadre du Programme de Renforcement de la Mobilité Urbaine dans le Grand Dakar.

Le but du programme est d'augmenter le niveau de service du système de transport en commun à l'intérieur de l'agglomération dakaroise, d'améliorer la qualité et le confort du déplacement des usagers et d'optimiser l'exploitation du réseau.

Le projet prioritaire dudit programme porte sur la mise en place du système de bus rapides sur voies réservées à Dakar (BRT), la restructuration du réseau de transport et des travaux d'infrastructures routières et urbaines le long du corridor ou le long des voies de rabattements, le renforcement des capacités et le suivi du projet, ainsi que la sécurité routière.

La Maîtrise d'Ouvrage du Projet sera assurée par le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD) qui agit au nom et pour le compte du Ministère chargé des transports terrestres, tandis que la maitrise d'ouvrage déléguée est confiée à l'AGEROUTE.

En termes de consistance, le projet BRT est subdivisé en quatre (4) grandes composantes :

Tableau 1 : Composantes du projet

N°	Composantes	Sous-composantes
1	**Mise en place du BRT**	**1.1** Infrastructure : Travaux et services de consultants
		1.2 Recrutement d'un opérateur et acquisition de matériels roulants
		1.3 Systèmes et équipements
		1.4 Libération des emprises
2	**Restructuration du réseau et infrastructures routières et urbaines**	**2.1** Restructuration du réseau de transport collectif dans le grand Dakar
		2.2 infrastructures routières et urbaines
3	**Renforcement des capacités et suivi du projet**	**3.1** Renforcement des capacités du CETUD et assistance à la maîtrise d'ouvrage
		3.2 Coûts opérationnels du projet, activités fiduciaires et de sauvegarde
		3.3 Suivi de l'exploitation
		3.4 Suivi-évaluation du projet
4	**Sécurité routière**	**4.1** Education et sensibilisation des communautés riveraines de l'axe du BRT
		4.2 Etudes, Formations et acquisition d'équipements de sécurité spécialisés

Les activités retenues dans la première composante « Mise en place du BRT » sont composées de :

- Travaux de réalisation de l'infrastructure et des aménagements connexes (Pôles d'échange, stations, dépôts, carrefours, terminaux, parc-relais, passages piétons, Travaux de dévoiement des réseaux…);
- Études techniques, le suivi et le contrôle technique des travaux;
- La délégation de service publique avec le recrutement d'un opérateur;

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- Acquisition de matériel roulant ;
- Déploiement des équipements et des systèmes d'exploitation (Billettique et SAEIV….);
- Indemnisations et la maîtrise d'œuvre sociale dans le cadre du projet.

Dans la deuxième Composante : Restructuration du réseau et travaux d'infrastructures routières et urbaines, les activités suivantes seront menées :

- Communication, information des usagers et des opérateurs ;
- Développement d'une plate-forme de concertation et de coordination ;
- Étude de restructuration globale du réseau de transport collectif ;
- Adaptation du cadre réglementaire (Filouterie, signalisation...) et revue du système d'attribution des autorisations de transport (licences, agrément, etc.) ;
- Étude pour le développement et la mise en place d'un système d'intégration tarifaire ;
- Assistance technique pour la professionnalisation des acteurs ;
- Mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement dans l'aire d'influence du BRT ;
- Travaux routiers sur les routes communales le long du corridor, incluant leur système de drainage, pour accueillir le trafic reporté lié à l'insertion de la voie de BRT : aménagement des voies de report de trafic, d'accès aux dépôts, des voies de détour pour tourner à gauche, aménagement d'infrastructures de connexion avec le BRT, etc.
- Travaux de mobilier urbain et d'aménagement d'infrastructures terminales ou de stationnement des lignes rabattement avec le BRT, ainsi que travaux routiers le long de ces voies, incluant leur système de drainage ;
- Surveillance des travaux d'aménagements urbains ;
- Libération des emprises, si requis pour les travaux ci-dessus.

Les deux dernières composantes (Renforcement des capacités et Suivi du projet et Sécurité routière), quant à elles, concernent les activités de renforcement des capacités opérationnelles du CETUD, le suivi-évaluation, l'éducation et la sensibilisation des communautés riveraines de l'axe du BRT, la formation et l'acquisition d'équipements de sécurité spécialisés.

Pour ce qui concerne la ligne prioritaire, il est prévu qu'elle soit opérationnelle à l'horizon 2022. Son tracé s'étendra sur une distance d'environ 18,3 km, de la Préfecture de Guédiawaye jusqu'à la Gare Petersen (place Cabral).

Les temps de parcours sur cette liaison seront réduits de moitié, passant de 95 à 45 minutes.

En effet, depuis Petersen, le BRT longe les Allées Papa Gueye Fall, puis le boulevard du Général de Gaulle jusqu'à la place de l'Obélisque. Le tracé continue sur le boulevard Dial Diop, passe devant le Sacré-Coeur et emprunte l'Ancienne piste jusqu'au giratoire Liberté VI. Il traverse ensuite le quartier de Grand Yoff et atteint l'échangeur Aliou SOW. Le tracé du BRT se poursuit en longeant les Parcelles Assainies par la route des Niayes, avant d'atteindre Fadia et Cambérène. Il délaisse la route des Niayes, au niveau de l'hôpital Dalal Jamm, pour emprunter la Corniche de Guédiawaye jusqu'à la Préfecture.

En termes d'aménagements, le projet consiste à la réalisation d'une ligne pilote par l'implantation d'un corridor réservé au BRT. Les principaux aménagements concernent :

- la mise en place de l'infrastructure du BRT constituée d'un couloir réservé et de voies dédiées à la circulation générale. Le couloir sera muni de voies de dépassement en station pour augmenter la capacité du BRT et augmenter la vitesse opérationnelle. Le couloir sera géré par des feux de circulation à toutes les intersections traversées ;
- la mise en place de 23 stations (points d'arrêts) du BRT le long du tracé dont trois terminaux (pôles d'échanges) à Guédiawaye, Grand Médine et gare de Petersen :
- le pôle d'échange de Guédiawaye situé devant la mosquée Souleymane BAAL de Guédiawaye. Ce pôle comprend un terminus de bus pour faciliter le transfert des voyageurs du BRT vers les modes de transport de plus petites capacités (AFTU, DDD) et vice-versa ;
- le pôle d'échange de Grand Médine, situé à proximité de la route de l'aéroport et de l'échangeur

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Aliou SOW, exactement au croisement entre la route provenant de Nord-Foire, appelée « Tally Boubess » et la route des Niayes où sera réalisé un pôle d'échanges BRT/bus comprenant un parc-relais. Le pôle d'échange comprend des places pour les taxis et voitures particulières ainsi que d'autres commodités (local de gardiens, local pour assurer la gestion du pôle, des lampadaires, des caméras de surveillance ainsi que du mobilier) ;

- le pôle d'échanges de Petersen qui sera créé à l'intérieur de la gare du même nom comprend un terminus de bus pour faciliter le transfert des voyageurs du BRT vers les modes de transport de plus petites capacités (AFTU, DDD) et vice-versa.

A titre informatif, les stations seront en position centrale avec l'ouverture des portes à gauche et seront munies de quais d'embarquement haut.

Des dispositifs de sécurité des piétons (refuges) et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront créés dans le cadre du projet d'aménagement du BRT.

- des voies parallèles dédiées à la circulation ainsi que les accotements destinés à la circulation générale seront réalisés ;
- des dispositifs de sécurité des piétons (refuges) et d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- L'implantation d'un site de maintenance et de mise à niveau du matériel roulant est prévue sur le site de Guédiawaye ;
- Les aménagements pour l'amélioration du maillage du réseau, notamment la réalisation des voies de report des trafics, des voies de détour pour l'interdiction de virage à gauche.

2.2 Localisation du projet

Au plan géographique et administratif, le tracé concerne 2 départements (Guédiawaye et Dakar), 5 arrondissements, 14 communes et 2 mairies de ville situées dans l'agglomération dakaroise.
Le tableau ci-dessous résume la situation administrative des collectivités locales concernées.

Tableau 2 : Collectivités territoriales sur le corridor du BRT

Département	Mairie de ville	Arrondissement/ Sous-préfecture	Commune
Dakar	Dakar	Dakar Plateau	Plateau
			Médina
			Gueule Tapée Fass Colobane
			Fann Point E, Amitié
		Grand Dakar	Grand Dakar
			Sicap Liberté
			Dieuppeul Derklé
		Almadies	Mermoz Sacré cœur
		Parcelles Assainies	Grand Yoff
			Patte d'Oie
			Parcelles Assainies
			Cambérène
Guédiawaye	Guédiawaye	Guédiawaye	Golf Sud
			Sam Notaire

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

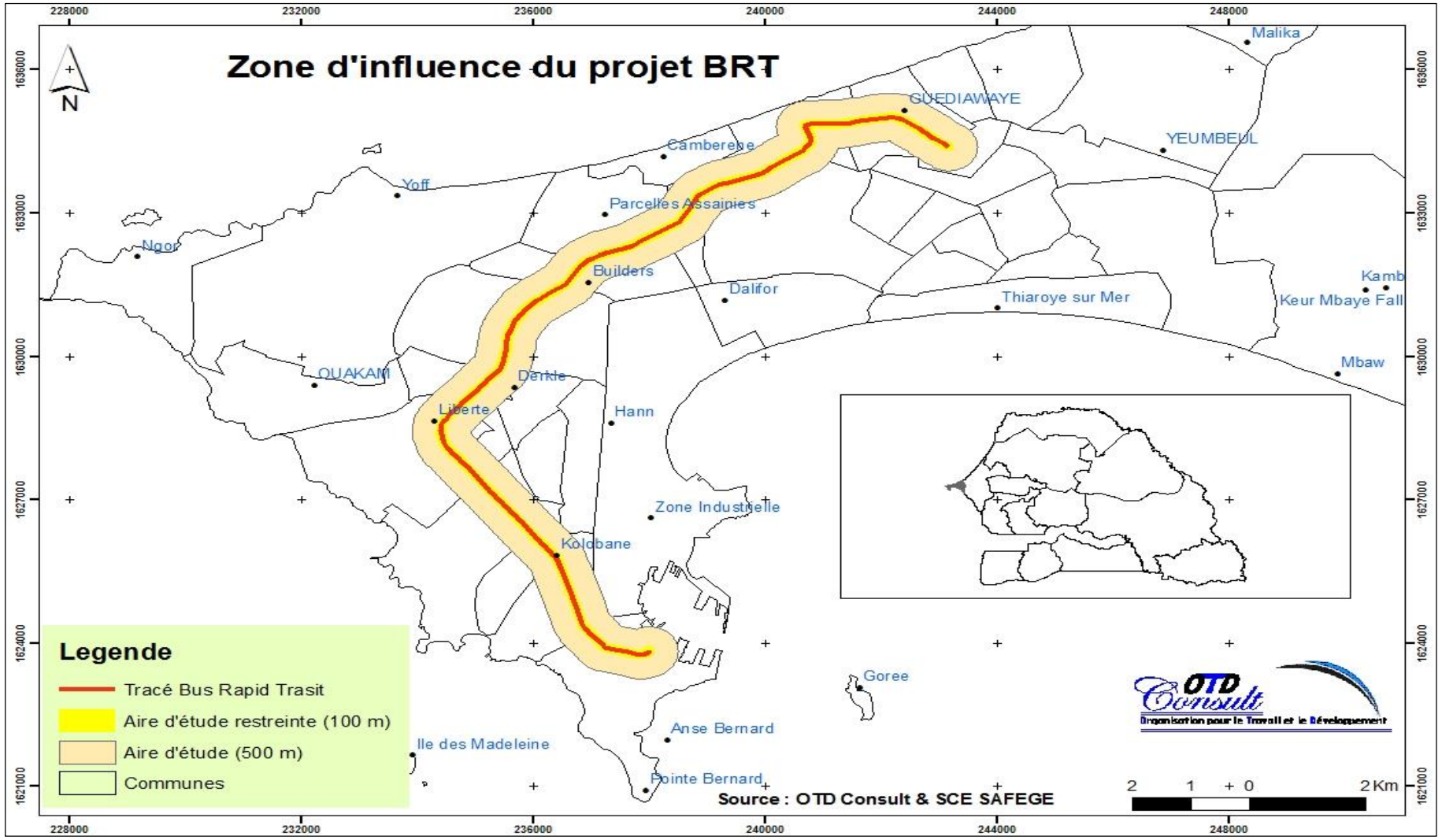

Figure 1 : Carte de la zone d'influence du projet BRT

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

3 Présentation sommaire de la zone d'influence du projet.

La région de Dakar a une population qui dépasse aujourd'hui trois millions d'habitants soit plus de 25% de la population sénégalaise et qui pourrait atteindre plus de 5 millions en 2025 si la croissance actuelle (6% par an) se maintient. Cet essor démographique est lié à l'attrait exercé par la capitale sur les populations rurales (Dakar, capitale du Sénégal, accueille l'essentiel des migrants intérieurs du fait de la macrocéphalie) et à l'accroissement naturel important. Elle renferme les plus fortes densités du pays avec plus de 5704 habitants au km2. La répartition par âge laisse voir une domination des jeunes (moins de 20 ans) qui constituent plus de 44,5% de la population et un sex-ratio qui fait apparaitre un déséquilibre en faveur de l'effectif total des femmes (source EIES BRT, 2006).

La région de Dakar compte 4 départements à savoir : Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque. Ces derniers sont organisés autour 4 communes de villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque) et 43 communes intégrales à l'issue de l'adoption et de l'application de l'acte 3 de la décentralisation.

Par sa position géographique (décrite plus haut), Dakar est au carrefour des routes maritimes et aériennes reliant l'Europe et l'Amérique. Elle se présente comme le principal pôle de développement du Sénégal. Dakar concentre plus de 80% des installations industrielles et commerciales et dispose d'un équipement artisanal important et du réseau de télécommunications le plus dense au Sénégal. Son port et son aéroport, qui vient d'être transféré à Diass, sont parmi les plus actifs et les plus modernes d'Afrique ; favorisant ainsi les activités de pêche et de tourisme qui donnent une dimension nouvelle à l'ouverture au monde extérieur du Sénégal et de sa capitale.

Véritable pôle d'attraction, Dakar connait un développement fulgurant ; ce qui ne manque pas de poser un certain nombre de problèmes. En effet, la rapide croissance démographique a pour corollaire une urbanisation galopante non maitrisée (prolifération des bidonvilles, problèmes d'espaces, tensions foncières, insuffisance des services sociaux de base surtout en matière d'assainissement (pollution, encombrements, gestion des déchets, etc.), sous- emploi, délinquance etc.). Sa position géographique lui permet difficilement de s'étendre ; ce qui n'est pas sans conséquences majeures sur le transport, le développement territorial et l'environnement (érosion côtière, inondations).

Au plan de l'organisation spatiale, la région de Dakar peut être découpée en six ensembles :

- le Plateau, lieu de naissance de la « ville coloniale », est aujourd'hui le centre administratif ;
- le Grand Dakar qui accueille notamment les quartiers populaires de la Médina, de Colobane, Fass et du Grand Dakar ;
- les premières zones d'habitat planifié ou « cités » HLM et Sicap produites par les sociétés immobilières du même nom;
- les zones résidentielles ou grand standing de Fann, du Point E et des Almadies ;
- la banlieue proche constituée des Parcelles Assainies, de Pikine, de Guédiawaye et de Thiaroye;
- la banlieue lointaine de Malika-Keur Massar qui prolonge la ville de Rufisque en grignotant la couronne rurale de l'agglomération.

La macrocéphalie de la conurbation dakaroise reste associée à une dissociation des lieux de résidence et travail. Alors que Dakar concentre l'essentiel des activités industrielles, de services et d'emploi, les villes périphériques de Pikine, de Guédiawaye et de Rufisque- Bargny hébergent près de 60% de la population. Situé sur une superficie de près de 7 ha, Dakar Plateau abrite la Présidence de la République, la Primature, les différents Ministères, l'Assemblée Nationale, le Palais de Justice, l'Etat-major des Forces armées, plusieurs ambassades, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar, les sièges des principales Banques et des grandes sociétés nationales, les principaux hôpitaux, etc. De cette concentration résultent de très importants mouvements journaliers de populations et de travailleurs

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

facteurs d'encombrements, de pertes de temps et de pollutions liées à l'importance du trafic et à la vétusté du parc roulant ainsi que des caractéristiques de transport de marchandises.

Au niveau du transport routier et urbain, d'après le CETUD, le coût économique annuel des embouteillages urbains équivaut à près de 40 milliards de Francs CFA et celui environnemental à 63 milliards de Francs CFA, soit chaque année un manque à gagner de l'Etat du Sénégal de plus de 100 milliards de Francs CFA, sans compter la facture sanitaire.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

4 Risques environnementaux et sociaux

Les études déjà réalisées (Etude d'Impact Environnemental et Social, Cadre de Politique de Réinstallation, Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Plan d'Action de Réinstallation) dans le cadre du Projet BRT, révèlent l'existence d'enjeux importants vis-à-vis du milieu d'accueil et sur les populations riveraines.

En effet, la réalisation du projet BRT va entraîner des effets négatifs et risques qui méritent une attention particulière en ce sens que leur maîtrise ou mitigation contribue à l'acceptation du projet par toutes les parties prenantes.

La revue de la documentation existante a permis d'identifier les catégories de risques inhérents à la mise en œuvre du Projet.

Dans le cadre de la préparation du présent plan d'engagement des parties prenantes, ces impacts et risques ont été approfondis sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes. Le but visé est de mieux comprendre les causes, les conséquences et recueillir les recommandations des parties prenantes en termes de mesures de mitigation.

Les risques ci-dessous analysés ainsi que les mesures de mitigation y afférentes, découlent de cet exercice et portent sur plusieurs registres.

4.1 Analyse des risques sociaux

Risque politique/communication

Les risques sociaux liés aux orientations stratégiques et à la communication concernent, entre autres, le non-respect des engagements, une communication inappropriée ou une mauvaise divulgation des informations, une faible implication de la presse et des organisations de la société civile, une politisation ou discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes et la non prise en compte des besoins des personnes et groupes vulnérables.

Risque social : mauvaise divulgation des informations/messages sur le projet

La communication est le pilier de toutes les interventions ou activités initiées pour la réalisation du projet BRT. Le projet doit s'appuyer sur une stratégie de communication éclairée, dynamique et inclusive. La communication doit évoluer en fonction des étapes du projet et être adaptée au contexte social de chacune des parties prenantes, notamment celles influentes. Elle s'adressera non seulement aux populations affectées, mais à toutes les entités intéressées ou susceptibles d'apporter leur soutien à la réalisation du projet, telles que les autorités administratives, les organisations de la société civile ou communautaires de base, les religieux, la presse.

En effet, une communication inadaptée ou un gap communicationnel peut conduire les parties prenantes à la construction de fausses informations ou rumeurs qui pourraient engendrer des comportements de résistance ou de révolte.

Risque social : faible intégration de la presse et des organisations de la société civile

La communication sociale doit s'appuyer sur une stratégie dynamique construite et mise en œuvre en partenariat avec la presse et les organisations de la société civile. L'option de collaborer avec elle, peut aider à transmettre une information juste, ciblée et en temps réel pour améliorer l'adhésion sociale des parties prenantes au projet BRT. Leur faible niveau d'intégration peut avoir comme risque la construction de fausses rumeurs qui peuvent entrainer une mauvaise perception du projet et engendrer

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

des frustrations, sources de révolte sociale, mais aussi, constituer un frein pour le projet Ces entités doivent être des partenaires et leur collaboration à la réalisation du projet est plus qu'utile.

Risque social : Politisation et discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes

La transparence et l'équité sont des principes importants à considérer dans la réalisation du projet BRT. Les populations affectées et autres parties prenantes doivent avoir les mêmes chances, jouir des mêmes droits et autres avantages générés par la mise en œuvre du projet. Des effets différentiels sur divers groupes ne devraient pas être notés, de même qu'une mise à l'écart des vrais acteurs ou interlocuteurs. Il est nécessaire de promouvoir l'intégration parfaite de toutes les parties prenantes qui doivent être informées et consultées afin que leurs avis et préoccupations soient dûment pris en compte.

L'autre aspect important à considérer reste la transparence et l'équité dans le processus d'indemnisation et de réinstallation des personnes affectées, mais aussi dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre locale. En effet, l'indemnisation des PAP pour les pertes subies et le recrutement de la main d'œuvre locale pendant la phase de réalisation des travaux sont des questions sensibles dont le traitement nécessite une grande attention, de même que la prise en compte du genre et la question de la vulnérabilité. Le recrutement de la main d'œuvre par les entreprises chargées des travaux du BRT doit être ouvert à toutes les populations affectées, sur la base d'un processus de sélection inclusif, transparent et qui respecte le principe de l'équité. La politisation du processus et la discrimination pourraient être à l'origine de frustrations sources de révolte, de blocage des travaux et ou de sabotage des installations du chantier, etc.

Risque social : Non prise en compte des besoins des groupes vulnérables

La question de la vulnérabilité est centrale dans les activités de déplacement et de réinstallation de populations affectées. Du fait de leurs handicaps physiques, visuels, ou encore liés à leur état de santé, leur sexe ou situation matrimoniale, certaines PAP et leurs ménages risquent de ne pas pouvoir saisir les opportunités offertes par le projet ou assurer leur réhabilitation socio-économique. Ces personnes et groupes doivent être identifiés, leur situation socioéconomique et besoins spécifiques mieux appréhendés pour une bonne définition des mesures d'accompagnement appropriées, ciblées et durables permettant l'amélioration de leur résilience. Aussi, à l'exception des ménages localisés dans le quartier de Grand Médine, l'absence de données socioéconomiques sur les PAP ne permet pas une bonne prise en compte de leurs besoins spécifiques ; ce qui pourrait les rendre davantage vulnérables.

Il serait utile de procéder à un approfondissement de la situation de vulnérabilité de ces personnes affectées en les identifiant et en analysant leurs difficultés et leurs besoins, dans le but de définir, avec elles, les mesures d'assistance pertinentes adaptées à chaque cas et qui soient durables pour une amélioration significative de leurs moyens d'existence et de leur bien-être.

La mise en place d'un mécanisme local regroupant les autorités administratives et tous les représentants légitimes des parties prenantes y compris les PAP et des différentes entités locales pourrait étayer les conditions de cette transparence et donner à tous, y compris les femmes et les personnes et groupes vulnérables, la même chance de pouvoir être recrutés s'ils ont l'expertise requise. La prise en compte du genre et des personnes et groupes vulnérables est aussi un aspect important à considérer dans le processus de déplacement, de réinstallation, mais aussi dans le recrutement.

Risque social : Non-respect des engagements et des normes/conventions

Lors de l'élaboration du PAR et pendant les consultations tenues dans le cadre de la préparation du présent PEPP, certains ménages, dont les concessions doivent faire l'objet d'un déplacement physique, ont émis le choix d'être réinstallés sur un autre site non loin de leur quartier d'origine. Le projet s'était

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

ainsi attelé à la recherche de sites potentiels en vue de réinstaller ces ménages. Malheureusement, à ce stade du projet, aucune terre de remplacement, proche du site actuel, n'est rendue disponible. Pour minimiser les frustrations et autres comportements pouvant résulter de cette demande, il est important de communiquer sur cette question qui reste sensible. Un dialogue doit être établi entre le projet et les populations concernées, en collaboration avec les autorités locales. A ce titre, il est recommandé au projet de :

- explorer activement et documenter les efforts de recherche de terrains de remplacement pour les PAP Habitats ;
- impliquer les autorités administratives dans la communication avec les PAP sur les résultats issus de ces recherches ;
- accompagner les PAP dans l'identification et l'acquisition de terrains, et pour la construction de nouvelles demeures.

L'autre dimension à considérer est le travail des enfants (les enfants étant définis comme ceux âgés de moins de 18 ans). En effet, l'exploitation économique des enfants au Sénégal est un fait avéré. Souvent encouragés par des parents démunis, ils sont exposés et contraints à exercer des activités dans des situations ou conditions dangereuses qui portent atteinte à leur santé et leur intégrité physique. Dans le cadre de ce projet, le risque peut être réel, les enfants pouvant être utilisés comme des manœuvres pour certaines tâches telles que la récupération de matériaux et dans les gargotes aux alentours des chantiers. D'un autre côté, ils peuvent aussi envahir le chantier et ses alentours pour proposer des services ou des produits tels que les cigarettes, l'eau, les cacahuètes et autres petits produits. Leur présence dans le chantier ou aux alentours doit être formellement interdite pour prévenir toute utilisation abusive ou violation de leurs droits. Il est recommandé, pour une meilleure protection des enfants durant la réalisation de ce projet, d'initier une communication autour de la question du travail des enfants à travers des activités d'information/sensibilisation.

Économie et situation sociale

Les impacts du projet sur les activités socioéconomiques des populations et entreprises affectées directement ou indirectement sont établis par les études de faisabilité du projet. Dans le cadre du projet, des déplacements/réinstallations de places d'affaires ou d'entreprises sont prévus le long de l'emprise. Ces impacts sont importants puisqu'ils affectent la productivité et la situation socioéconomique des populations. Ils se traduisent donc par des pertes d'actifs et donc de sources de revenus. En réalité, les pertes d'actifs concernent non seulement les personnes affectées, mais aussi les ménages qui vivent des revenus de ces activités. Ces pertes de places d'affaires affectent aussi indirectement les collectivités locales traversées et se traduisent par une perte de recettes issues de ces activités socio-économiques à déplacer. Les risques sociaux et les effets induits sont l'accentuation de la vulnérabilité des populations qui vivent de ces activités résultant du choc socioéconomique subi et un manque à gagner significatif pour les collectivités locales. Ce sont des risques importants qui doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de la multiplicité et de la diversité des parties prenantes concernées (commerçants et autres revendeurs, collectivités locales, acteurs du transport exerçant sur le trajet du BRT, mécaniciens, soudeurs, etc.).

Par ailleurs, les acteurs du transport œuvrant autour de la gare de Petersen (commerçants, mécaniciens, revendeurs, soudeurs, etc.), qui sont dans un contexte où les conditions de vie sont déjà très fragilisées constituent également un groupe sensible. En effet, la zone du projet (de la préfecture de Guédiawaye à la gare de Petersen, en passant par les quartiers de Grand-Médine), est habitée par des populations affectées dont certaines ont déjà subi plusieurs dommages, les rendant ainsi très vulnérables. Le niveau de résilience de la plupart de ces ménages affectés par le projet BRT, est très faible. Ils vivent des

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

activités informelles souvent installées le long de l'emprise ou en rapport avec le transport organisé sur ce corridor.

Risque social : Rejet des taux proposés/faibles indemnisations

La question de l'indemnisation est importante à analyser, même si les taux ou barèmes sont déjà arrêtés dans le document du PAR. Une indemnisation juste et équitable à la hauteur du préjudice et des pertes, permet de prévenir plusieurs problèmes pouvant retarder l'exécution du projet. Par exemple, une sous-évaluation du préjudice subi par une PAP peut induire une non conciliation, et donc un refus de libérer l'emprise. Pour parer à cette éventualité de rejet des taux proposés pour la compensation des pertes, il est recommandé de :

- établir un dialogue avec les parties prenantes concernées pour expliquer la démarche utilisée (le coût de remplacement et la valeur du marché) et envisager, par exemple, l'organisation d'atelier avec les PAP (collectifs ou représentants) pour expliquer la base de l'évaluation des indemnités;
- impliquer les autorités administratives dans la transmission de l'information aux PAP sur ces questions.

Ce risque social touche aussi une autre catégorie de parties prenantes, notamment les entreprises formelles (stations-services, pharmacies, banques) qui vont faire l'objet d'un déplacement. L'évaluation du préjudice ou manque à gagner subi ou la consistance des options de compensation pourraient constituer une source de conflit et retarder la conciliation et par conséquent la libération des emprises. La principale recommandation pour prévenir les conflits avec cette catégorie est de :

- s'assurer d'une évaluation juste et préalable du préjudice ;
- prodiguer un accompagnement approprié, en vue de la minimisation du manque à gagner.

Risque social : Frustration due au retard d'indemnisation des PAP

Le paiement des indemnisations est une opération très attendue par les personnes affectées. Le processus doit être transparent et les activités de paiement exécutées dans les meilleurs délais pour leur permettre d'organiser leur déplacement dans les meilleures conditions possibles. En définitive, une fois le principe de réinstallation volontaire accepté par les PAP, le recouvrement des indemnités dues aux ayant-droits devient un préalable à leur déplacement et un enjeu important dans la relation de confiance entre ceux-ci et le projet. Il est donc recommandé de :

- s'assurer de la compréhension du processus et des délais d'indemnisation par les PAP ;
- réduire les délais entre le temps du passage en commission de conciliation et la réalisation des prestations dues aux PAP à titre de compensation et;
- respecter les échéanciers d'indemnisation (projet).

Risque social : Non prise en compte des acteurs économiques riverains du chantier

De nombreux acteurs économiques sont installés dans les environs immédiats du projet. Même s'ils ne sont pas directement touchés par le projet, ils vont subir les effets négatifs liés aux travaux occasionnant un ralentissement de leurs activités et une baisse de la fréquentation. En effet, la prise en charge de la compensation des pertes directes dans le cadre des plans de réinstallation entraine souvent des frustrations chez des acteurs économiques à proximité de la zone des travaux, exposant ces derniers à des baisses de revenus et aux nuisances générées par les chantiers. Le projet devra accorder une grande importance à cette catégorie de parties prenantes dans les plans de communication sociale et prendre en compte ces dimensions dans l'ingénierie des travaux (accessibilité, réduction des nuisances, etc.).

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Risque Social : Perte de sources de revenus pour les collectivités locales traversées et frustration des populations locales

Les collectivités locales traversées par le projet vont probablement enregistrer une perte de recettes issues des activités commerciales exercées par des tiers. La perte de ces recettes pourrait créer un manque à gagner important et être une source de frustration, les activités commerciales et de services, sur la voie publique, étant une des principales sources de revenus des Collectivités locales. De même, les populations riveraines pourraient être frustrées et révoltées de supporter les effets négatifs et de ne pouvoir bénéficier des retombées (recrutement) du projet. Le recrutement de la main-d'œuvre locale est souvent un enjeu d'acceptabilité sociale pour le milieu humain environnant.

Les mesures suivantes pourraient être prises :

- travailler à obtenir une bonne adhésion des collectivités locales au projet ;
- envisager des programmes d'appui aux collectivités locales (aménagement, projets) en guise de réparation ;
- privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale, lors de la tenue de travaux dans chaque collectivité ;
- recruter prioritairement les populations des zones traversées, lorsque les compétences requises existent ;
- s'assurer de faire bénéficier les localités traversées des retombées positives liées au projet.

Mode de vie et culture

Risque social : Refus du déplacement

Un déplacement physique involontaire est souvent vécu comme une grande injustice sociale. Il reste un événement douloureux pour certains ménages ayant vécu pendant de longues années dans leur maison obtenue au prix de nombreux sacrifices. Ils ont développé des liens forts avec cet endroit qui les a vus naitre et grandir, qui les a façonnés et qui renferme toute leur histoire. Quitter ce milieu social veut dire aussi laisser derrière eux toute cette histoire et une partie de leur vie. Il s'y ajoute, la peur de l'inconnu, puisqu'appelés à s'installer dans un nouveau milieu social. La découverte de cet autre monde peut faire peur. L'attachement à ce terroir est un sentiment fort qui peut conduire à un refus du déplacement avec comme conséquences un ralentissement de la libération de l'emprise et un retard dans l'exécution des travaux sur le site.

Ce risque social peut toucher plusieurs catégories de parties prenantes, notamment les propriétaires de maisons et de place d'affaires, mais aussi les transporteurs de la gare de Petersen.

Les propriétaires de concessions à déplacer : dans le lot des ménages qui feront l'objet d'un déplacement, ceux de Grand-Médine constituent un cas qu'il faudra traiter avec plus d'attention. Les diverses expériences de restructuration ont été vécues d'une manière difficile. Ce nouveau déplacement peut nourrir ou réveiller des ressentiments par rapport à ce projet et à toute proposition de déplacement. Par ailleurs, l'intégration sociale de ces ménages réinstallés dans ce nouvel environnement peut prendre du temps, ils devront réapprendre à vivre dans un nouveau milieu, à tisser des relations et construire de nouveaux réseaux ou liens sociaux avec la population hôte. Dans ce processus d'intégration, des conflits peuvent survenir, des frustrations, des regrets. Un accompagnement social est donc recommandé pour les aider à réussir leur intégration dans leur nouveau milieu social.

D'autres concessions sises à la commune de Golf Sud (Quartier Hamo 2 et parcelles Assainies Guédiawaye 31, à la commune de Grand Yoff 13 et à la commune de Fass Gueule Tapée Colobane 03 ont été touchées par le déplacement suite à l'évolution technique du projet. En effet, pour rendre le BRT plus performant, il a été prévu le dépassement au droit des stations et la réalisation de deux autopont au

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

niveau de Case-bi et du Rond-point 6, entrainant l'acquisition d'emprises supplémentaires. Le risque par rapport à ces PAP est le non-respect du principe d'équité par rapport à l'octroi de parcelles à titre gracieux à l'instar du traitement des PAP concession de Grand Médine qui ont bénéficié de cette faveur de l'Etat du Sénégal eu égard à l'année 2018 déclarée année sociale.

Les propriétaires détenteurs de titres formels : ils seront identifiés lors du recensement additionnel. L'effet de surprise, l'attachement au terroir et les options de compensation proposées à cette catégorie de PAP peuvent constituer une source de réticence ou refus.

Les marchands ambulants du Rond-point liberté 6 : c'est une cible assez difficile à canaliser du fait de son caractère informel et squatteur des espaces publics. En effet, Ce sont des tabliers et des ambulants qui à chaque opération de déguerpissement reviennent car étant mobiles. Dans ce cas précis, ils sont considérés comme PAP conformément à la politique opérationnelle OP 4 12 de la Banque mondiale, principal bailleur du BRT.

Les propriétaires de places d'affaires installées dans la gare de Petersen : des expériences précédentes ont montré la difficulté de déplacer les tenants d'activités commerciales et de services dans le cadre d'opérations de désencombrement de la voie publique ou de projet impliquant un déplacement involontaire, surtout dans le centre-ville.

Les PAP fleuristes : installées le long du mur de clôture du Lycée Blaise DIAGNE. Cette catégorie de PAP participe à l'embellissement de la ville et à l'amélioration du cadre de vie

Les transporteurs de la gare de Petersen : la gare de Petersen constitue un point névralgique du système de transport vers le centre-ville. L'acquisition partielle ou totale de ce site risque de susciter de vives résistances de ces acteurs. De plus, la restructuration du réseau de transport risque de bouleverser les liens sociaux qui existent entre les transporteurs, en plus de la faible capacité de résilience face aux changements induits par la mise en œuvre du BRT.

Les acteurs du transport informel : ces acteurs du transport peuvent percevoir l'arrivée du BRT comme une menace, le phénomène de résistance au changement aidant, ils pourraient à tout moment se retourner contre le projet, suivant la perception qu'ils ont de la remise en cause de leurs intérêts.

Ces nombreux enjeux et risques peuvent constituer un frein quant à la réalisation du projet et devraient être pris en charge à travers un processus de dialogue inclusif, transparent et itératif.

Les recommandations qui suivent ont été formulées pour prévenir ces comportements (refus du déplacement, révolte, réticence, résistance) et permettre une libération des emprises dans les délais prévus et dans un climat apaisé :

- s'assurer d'une évaluation juste et équitable des préjudices (matériels et moraux) en vue d'offrir des options de compensations acceptables ;
- prodiguer un accompagnement approprié, en vue de l'amortissement du choc émotionnel ;
- travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et administratives pour trouver des sites alternatifs ou l'intégration de ces PAP dans des infrastructures commerciales existantes ;
- envisager, dans le cadre de l'accompagnement social des PAP, un encadrement pour la formalisation ou la formation de réseaux professionnels ;
- échanger avec ces acteurs sur les alternatives ;
- étudier les possibilités d'intégration de ces acteurs dans le projet (aménagement et système de rabattement) ;
- maintenir l'implication de ces acteurs dans le processus de projet, afin d'établir une relation de confiance et de partenariat gagnant-gagnant.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Risque social : Délais courts pour le déménagement des PAP

Les délais accordés aux PAP pour la libération des emprises, une fois l'indemnité versée, sont souvent une cause de blocage lors des activités de libération des emprises, surtout pour les PAP (entreprises formelles, Habitats, etc.) dont le déplacement nécessite une logistique plus ou moins lourde. Les mesures suivantes sont recommandées pour que cette phase très sensible soit organisée dans les meilleures conditions :

- responsabiliser les structures facilitatrices les activités afférentes à l'organisation et la gestion des déplacements, notamment au niveau des sites comme Grand Médine;
- accorder des délais raisonnables aux PAP pour leur déplacement, notamment celles détentrices de structures d'habitation et de places d'affaires formelles;
- informer à temps sur les délais de libération des emprises ;
- envisager des formes d'appui appropriées pour faciliter leur déplacement (appui logistique, par exemple).

Risque social : Déstructuration de réseaux sociaux, vulnérabilité sociale

Le mode de vie des populations habitant le long de l'emprise risque d'être perturbé. Parmi les impacts du projet, les pertes de concessions figurent en bonne place et nécessitent un déplacement involontaire de plusieurs ménages, en particulier à Grand-Médine, les ménages qui vont être déplacés seront réinstallés dans un nouvel environnement. En effet, le déplacement physique et la réinstallation vont entrainer une distanciation des liens familiaux et communautaires, la dislocation ou l'éclatement de groupes de soutien ou de solidarité (organisations féminines, caisses d'épargne ou tontines), qui contribuent à maintenir l'équilibre social, resserrer les liens entre les femmes et à améliorer leur résilience et celle de leurs ménages. C'est le cas pour le regroupement des transporteurs de la gare de Petersen qui tient une caisse de solidarité et de soutien aux transporteurs âgés qui ne peuvent plus exercer. Leur déplacement physique risque de perturber ou de mettre fin à ces activités de solidarité sociale, qui contribuent à renforcer les liens sociaux et à réduire leur vulnérabilité sociale.

Risque social : Désagréments/dégâts/révoltes

La phase de réalisation des travaux comporte son lot d'impacts et de risques sociaux, notamment la réduction de l'espace dans les quartiers traversés et l'obstruction des voies d'accès, les nuisances sonores, la poussière, la cohabitation du chantier avec la nécessité de la continuité des autres activités des zones traversées, la difficulté de stationnement aux alentours de Petersen qui va devenir un site dédié au BRT et l'afflux de populations à la recherche de travail lors des travaux (perturbations sociales et culturelles),

En effet, la vie sociale des populations affectées, notamment les riverains proches de la zone des travaux risque de connaitre de nombreux bouleversements avec la réalisation de ce projet, en particulier lors des travaux qui peuvent être une source de désagréments multiples pour les résidents à proximité du chantier tels que l'obstruction d'accès, les nuisances sonores et atmosphériques. Il est ainsi recommandé de :

- veiller à l'application et au suivi des mesures de réduction des nuisances contenues dans le PGES ;
- Prendre en compte ces aspects dans l'ingénierie de travaux ;
- mettre en place des campagnes d'IEC destinées à ces cibles ;
- mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;
- impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.

En dehors des nuisances et autres désagréments, la réalisation des travaux peut aussi occasionner des dégâts mitoyens à des tiers situés hors des emprises formelles. La discipline de chantier étant difficile à

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

garantir lors de la phase des travaux, des dommages causés à des tiers pourraient survenir. Pour minimiser ces dommages ou les prévenir, des mesures doivent être prises et respectées :

- délimiter et matérialiser l'emprise des travaux ;
- s'assurer que les entreprises respectent les prescriptions techniques et normes de sécurité lors des travaux ;
- s'assurer que ces aspects soient inscrits dans les cahiers des charges des entreprises ;
- mettre en place un dispositif efficace de collecte et de remontée des griefs ;
- impliquer les autorités locales dans la surveillance et le suivi des travaux.

Risque social : Déplacement de lieux de culte et désertion des lieux de culte

Dans une société où le religieux et le sacré ont un sens très élevé, le déplacement de ce type d'établissement peut s'avérer complexe et être source d'une grande frustration. Il serait utile d'engager des discussions avec les parties prenantes concernées dans les meilleurs délais et explorer les moyens à mettre en place pour la relocalisation de ces sites, avec une forte implication des autorités locales et administratives.

Risque économique : Pertes de revenus des actuels opérateurs

Parallèlement, à la mise en place des infrastructures du BRT, le CETUD envisage de supprimer 26 lignes actuellement en exploitation sur le corridor du BRT.

Pour compenser les pertes potentiellement induire par cette suppression de lignes, le CETUD a mis en place des lignes de rabattement en guise de compensation, d'une part, et d'autre part, un redéploiement des autres lignes sur d'autres itinéraires. En sus, 30 % de la DSP leur est réservé pour leur participation au projet.

Malgré ces efforts intégrés à la conception du projet BRT, il est redouté que les transports en commun connaissent des baisses considérables de recettes. Il n'existe pas encore d'étude qui évalue l'impact de la structuration du réseau, mais la mise en service du BRT est susceptible de concurrencer les autres systèmes de transports en commun actuellement en exploitation sur l'axe Pikine, Guédiawaye - Dakar.

Par ailleurs, il faudra trouver des solutions pour le redéploiement des terminus AFTU et DDD situés dans le corridor du BRT et qui seront déplacés durant les travaux.

Sécurité et aspects sanitaires

Risque social: augmentation des cas d'infections (IRA, IST/VIH et autres maladies transmissibles)

La réalisation du projet peut affecter la sécurité et la santé des populations riveraines. Lors de la réalisation des travaux, des nuisances peuvent être notées telles que la poussière, le bruit et autres effets désagréables pouvant entraîner des infections respiratoires et fragiliser la santé des populations riveraines du chantier, en particulier les enfants, les femmes et personnes âgées. La présence des ouvriers avec l'ouverture du chantier, l'afflux de populations à la recherche de travail et le développement de petits commerces aux alentours du chantier peuvent développer des relations de promiscuité ; ce qui peut augmenter l'exposition des femmes et des enfants au risque de contracter des infections sexuellement transmissibles ou de les encourager à mener des activités de prostitution dans la clandestinité.

Risque social : Insécurité

L'ouverture du chantier est un moment crucial du projet qui risque d'entrainer un afflux de populations, des désagréments, notamment une circulation perturbée, des encombrements, des accidents, l'insécurité (agressions, vols), notamment pour les enfants, les femmes et personnes âgées. Les dysfonctionnements sur la voirie et les réseaux existants (cohabitation avec le réseau actuel) auront des effets sur la

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

circulation et les activités connexes. L'obstruction des voies de ruissellement des eaux pluviales pourrait créer des inondations suite aux aménagements du chantier dans les quartiers riverains et le franchissement des voies réservées aux personnes âgées, vivant avec un handicap (visuels, physiques), et aux écoliers, risque de mettre cette catégorie de personnes vulnérables en danger. Il serait utile d'organiser des activités d'information et de sensibilisation, mais aussi de baliser les emprises, ou encore créer des postes de surveillants communautaires pour prévenir les risques d'accidents et d'agressions, et l'occupation anarchique des environs immédiats du chantier.

4.2 Analyse des risques environnementaux, santé et sécurité

La mise en œuvre du Projet BRT nécessite la réalisation de plusieurs activités. Les travaux consistent en :

- la préparation du site par les travaux de terrassement, d'excavation, déboisement;
- la préparation et l'installation de chantier et prise en charge du matériel;
- l'aménagement des sites de travail, des installations de base chantier;
- les travaux de génie civil.

Risques environnementaux et sanitaires liés aux poussières générées sur le chantier

Les émissions de poussières constituent les aspects environnementaux les plus récurrents sur les chantiers. Les travaux de terrassement et la circulation des engins et camions peuvent entrainer des émissions de poussières et particules. Les poussières peuvent également provenir de l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier.

Les émissions de poussières de chantier peuvent entrainer les impacts et risques sanitaires suivants :

- dégradation de la qualité de l'air;
- environnement de travail poussiéreux (nuages de poussières) pouvant occasionner une mauvaise visibilité pour la circulation des engins et occasionner ainsi des accidents d'engins ;
- des affections respiratoires pour les ouvriers travaillant sur le chantier.

Les affections respiratoires pouvant être contractées sur le chantier dépendent de la taille des particules. En effet, la dangerosité des poussières/particules est fonction de leur taille. Les particules de diamètre compris entre 2,5 et 10 µm atteignent les parties supérieures du système respiratoire et peuvent être éliminées par filtration des cils de l'arbre respiratoire et la toux. Les particules les plus fines (< 2,5 µm) appelées aussi PM 2,5 sont les plus dangereuses. Capables de pénétrer au plus profond de l'appareil respiratoire, elles atteignent les alvéoles pulmonaires et se déposent par sédimentation ou pénètrent dans le système sanguin. Ces particules peuvent véhiculer des composés toxiques, allergènes, mutagènes ou cancérigènes, comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds.

Les autres types de poussières dangereuses qu'on peut retrouver sur les chantiers sont les poussières de ciment. Ces poussières peuvent être à l'origine d'impacts sanitaires négatifs. Les poussières de ciments peuvent provoquer des maladies dont certaines se révèlent invalidantes pour les ouvriers :

- **irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux;
- **rhinites** provoquées par l'inhalation de ciment sec;
- **pathologies broncho-pulmonaires**, bronchites chroniques et atteinte de la fonction respiratoire par l'inhalation de poussière de ciment (notamment sur des sites de production).

Risques environnementaux et sanitaires liés aux rejets gazeux des engins/camions

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Les émissions de gaz font partie des facteurs d'impacts et de risques sanitaires sur les chantiers. Les dégagements gazeux peuvent provenir des tuyaux d'échappement des véhicules/engins tels que l'oxyde de carbone (CO), les oxydes de soufre (SO) et d'azote (NO), les vapeurs d'hydrocarbures. Ces émanations gazeuses peuvent entrainer la dégradation de la qualité de l'air et être sources d'affections respiratoires chez les ouvriers qui inhalent ces substances.

Risques environnementaux liés aux déchets générés par le chantier

Les déchets de chantier peuvent générer plusieurs types d'impacts en fonction de leur typologie. Plusieurs types de déchets peuvent être produits sur le chantier. Les déchets les plus importants et les impacts associés sont présentés dans le tableau suivant.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 3 : Types de déchets de chantier et impacts associés

Types de déchets	Exemples de déchets	Provenance	Risques associés
Déchets inertes	Bétons, pierres, déchets de terrassement, déblais, les terres, granulats non pollués…	Démolition des impenses des PAP Travaux de construction et matériaux	Nuisances visuelles, Encombrement
Déchets industriels banals	Papier, carton, déchets de plastiques, métaux	Travaux de construction et matériaux	Nuisances visuelles, Encombrement
Déchets dangereux	Huiles usagées, chiffons souillés, filtres à huile, filtre à air, sable souillé, déchets d'emballage ou de matériels souillés par de l'huile ou d'autres substances dangereuses …	Travaux de maintenance des équipements	Pollution du sol/sous-sol, Pollution de l'air
	Laitance de béton (mélange très fluide de ciment, d'éléments fins et d'eau)	Eaux de lavage des bennes à béton, toupies et bétonnières… Ces rejets sont très basiques (pH de 12 à 13), souvent chargées de métaux, dus aux adjuvants qui sont des produits dangereux	Pollution du sol, Pollution de la nappe, Altération de la santé des ouvriers due aux rejets corrosifs (en cas de contact cutané ou projection dans les yeux) Les eaux de lavages ont un pH élevé ; autrement dit, elles sont très basiques ou « alcalines ». Elles présentent un risque à la fois pour les ouvriers (projections dans les yeux, etc.), pour les organismes aquatiques et pour la fertilité des sols.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Nuisances sonores associées au bruit de chantier

Par bruit des chantiers, on entend toutes les émissions sonores des travaux de construction, des travaux de construction très bruyants et des transports de chantier. Le bruit généré par les activités de chantier peut être source de gêne pour le voisinage ou de lésions auditives chez les ouvriers.

Les sources de bruit à l'origine des nuisances sonores potentiellement générées par le chantier sont les suivantes :

- engins de chantier (pelleteuses, chargeuses, brise béton, tracteurs, grues, …) ;
- équipements techniques (compresseurs, groupes électrogènes, …) ;
- outils et machines de chantier (bétonnières, perceuses, …) ;
- camions de chantier (y compris les sirènes de marche arrière) ;
- manipulation des matériaux (chocs, bruits de chargements/déchargements, …) ;

Risques environnementaux liés aux eaux usées produites sur le chantier

Les activités de chantier génèrent des eaux usées de diverses natures. Les eaux issues d'un chantier sont chargées de matières en suspension et parfois polluées par des hydrocarbures. De plus, celles qui sont en contact avec du béton, ciment, etc. deviennent alcalines (pH > 9) et peuvent présenter une teneur significative en micropolluants. Il y a aussi les eaux polluées par le lessivage (pluies…) d'éléments ou de surfaces bétonnées (travaux d'injection, de stabilisation, de gunitage, etc.) sans oublier les eaux usées sanitaires. Ces eaux usées produites sur les chantiers peuvent être à l'origine de la pollution du sol ou de la nappe si elles ne font pas l'objet d'une bonne gestion.

Risques environnementaux liés au déversement accidentel d'hydrocarbures

Le déversement accidentel ou la fuite d'hydrocarbures peuvent être source de pollution (sol, sous-sol). Les hydrocarbures sont dangereux pour l'environnement du fait de certaines de leurs compositions qui sont toxiques. Ils peuvent être source de contamination du sol, ils sont également toxiques pour les organismes aquatiques, ils peuvent entraîner des effets néfastes à long terme pour l´environnement aquatique.

Risques d'accident de circulation concernant les riverains

Le chantier va générer l'augmentation du trafic routier. L'acheminement des matériaux de construction et des équipements de travail sur le chantier va nécessiter le déplacement de beaucoup de camions et d'engins. La circulation de ces engins et camions de chantier peut occasionner des accidents tels que :

- collision avec les véhicules des usagers de la route ;
- heurts de piéton par les engins ou camions de chantier.

Risques d'accident de travail concernant les travailleurs

Le secteur des BTP fait partie des secteurs les plus accidentogènes. Les accidents de travail et maladies professionnelles sont récurrents dans les chantiers de construction. Des accidents de travail graves, voire mortels se produisent souvent sur les chantiers. Cette situation est due à la réalisation de certains travaux à risques sans mesures de prévention et à la présence de certains facteurs de risques : circulation d'engins et de camions de chantier; présence d'équipement à risque (équipement électrique, toupies, bétonnières); manipulation de produits dangereux (toxiques, inflammables…); le non-respect du port d'EPI (masques respiratoires, gants, chaussures de sécurité, gilet réfléchissant, casque….); le manque ou l'insuffisance de

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

formation des ouvriers; la présence de poussières sur le chantier; l'encombrement du chantier. Les principaux risques professionnels liés au projet sont :

- les risques de heurt de piéton par engin ou camion de chantier ;
- les risques électriques (électrocution, électrisation) ;
- les risques mécaniques (coupure ou écrasement par un organe d'un équipement) ;
- les risques de chute de plain-pied ;
- les affections respiratoires ;
- les risques d'incendie.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 4 : Principaux risques environnementaux et sociaux

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	***Catégorie***	***Partie Prenante/récepteur d'impact***	***Cause***	***Risque (Évènement)***	***Effet/dommage/lésions/conséquences***	***Probabilité***	***Gravité***	***Criticité***	***Description de l'action***
Economique et social									
1	Economique & Social	Transporteurs (Taxis, AFTU, Ndiaga Ndiaye)	Restructuration du réseau de transport	Pertes de revenus ou de moyens de subsistance	Précarité accrue-Dégradation des conditions de vie et de résilience	Très probable	Moyen	40	Baser le schéma de restructuration sur des hypothèses de revenus conservatrices.
2	Economique	PAP	Déplacement/réinstallation des places d'affaire localisées sur l'emprise du BRT	Pertes de sources de revenus ou de moyens de subsistance	Vulnérabilité économique et difficultés de trésorerie des communes traversées (pertes de recettes)	Très probable	Fort	56	Compenser de manière juste et équitable les pertes, et assister les PAPs à développer des mesures de réhabilitation économique
	Social	PAP	Déplacement/réinstallation des concessions sur l'emprise du BRT notamment à Grand Médine	Pertes d'habitations, de logis et de revenus locatifs	Déstructuration du lien social, difficultés d'intégration dans leur nouveau site, éclatement des réseaux sociaux notamment chez les femmes	Très probable	Fort	56	Privilégier la réinstallation des ménages affectés notamment à Grand Médine sur un même site, Mettre en place des mesures d'accompagnement telles que la réalisation d'infrastructures sociales et l'assistance des ménages déplacés en particulier les personnes vulnérables

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions/conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
3	Social	Groupes vulnérables	Manque de maîtrise de la situation de référence des ménages des PAP sur le plan socio-économique	Non prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables	Exclusion de groupes spécifiques, en particulier des femmes et les personnes vulnérables.	Probable	Moyen	30	Approfondir la situation sur la vulnérabilité des ménages affectés, Développer des mesures de résilience adaptées aux conditions de vie sociales et économiques, Mettre en place des mesures d'accompagnement sociales destinées à tous les ménages affectés
4	Social	Populations riveraines	Non transparence dans le recrutement de la main d'œuvre local	Soulèvement des jeunes dans les localités traversées	Blocage des travaux par les communautés traversées pour non recrutement de la main d'œuvre locale	Probable	Moyen	30	Etablir un plan de recrutement de la main d'œuvre locale, Mettre en place un mécanisme de gestion de cette main d'œuvre en associant les autorités administratives et locales ainsi que les représentants des populations riveraines et organisations communautaires de base
5	Social	Personnel de chantier et riveraines	Manque/insuffisance de sensibilisation des populations et des ouvriers et autre personnel	Propagation VIH/SIDA, MST et autres maladies transmissibles	Augmentation du taux de prévalence dans les localités traversées	Probable	Faible	18	Sensibiliser les communautés sur les risques de transmission de VIH/SIDA et les moyens de sa prévention
8	Social	Autorités locales	Politisation et discrimination dans le processus de dialogue avec les parties prenantes	Pourparlers avec des interlocuteurs non légitimes	Faible adhésion des parties prenantes	Probable	Moyen	30	Identifier et faire participer les interlocuteurs légitimes

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions/conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
9	Social	PAPs	Procédures lourdes de mise en place des indemnisations	Retard dans le processus de libération des emprises	Retard dans l'exécution du projet	Probable	Moyen	30	Privilégier les procédures d'ententes directes avec les PAP en lieu et place de leur passage en commission de conciliation
10	Social	PAPs	Faible niveau de compensation	Refus de certains PAP à signer des ententes, Nombre important de réclamations	Retard dans le processus de libération des emprises, surcout du budget du PAR	Probable	Moyen	30	Se conformer aux barèmes contenus dans le PAR, Envisager des ajustements notamment pour les places d'affaires détentrices de structures formelles
11	Social	Personnel de chantier	Mauvaises conditions de travail du personnel de chantier	Perturbation des travaux	Retard dans la mise en œuvre	Probable	Faible	18	Prévoir dans les cahiers des charges des clauses spécifiques garantissant des conditions de travail décentes
12	Social	Enfants mineurs	Travail des enfants	Trafic de personnes	Exploitation des enfants, déperdition scolaire, violence physique	Probable	Faible	18	Prévoir dans les cahiers des charges des clauses spécifiques interdisant le travail des enfants, Développer une communication spécifique, Mettre en place un mécanisme de surveillance sur ces questions
13	Social	CETUD et Entreprises	Non-respect des engagements du projet vis-à-vis des parties prenantes	Non adhésion des parties prenantes	Blocage et retards dans l'exécution des travaux	Probable	Faible	18	Assurer la transparence et le respect des engagements durant tout le processus, Mettre en place un mécanisme de communication assurant l'implication de toutes les parties prenantes

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions /conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
Environnement -sécurité sur la zone des travaux et sur le voisinage									
14	Environnement	Riverains	Ouvrages inadéquats pour le drainage des eaux pluviales	Inondation des habitations riveraines à la ligne du BRT	Dégâts sur les biens appartenant aux riverains	Probable	Fort	42	Assurer un bon dimensionnement des ouvrages de drainage d'eaux pluviales en fonction des intensités des pluies; Mettre en place des exutoires; Rabaisser la ligne rouge de la voie du BRT de manière à minimiser ce risque
15	Environnement-Sécurité	Faune/flore/Ouvriers/ Riverains	Exploitation de carrières et sites d'emprunts	Ecosystème perturbé, Génération de poussières, Accident d'engin/camion	Perte de biodiversité, Affections respiratoires liées aux poussières, Blessures/décès en cas d'accident	Probable	Moyen	30	Réhabilitation et remise en état des carrières, Sensibiliser les ouvriers sur les mesures environnementales et sécuritaires à respecter lors de l'exploitation, Utiliser des engins adaptées et conformes aux normes lors de l'exploitation des carrières, Entretenir régulièrement les engins, S'assurer que les conducteurs d'engin sont formés, Couvrir les camions qui transportent les matériaux, Avoir l'autorisation des eaux et forêts pour d'éventuelles coupes d'arbres

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions /conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
16	Sécurité	Ouvriers	Non-respect des mesures sécuritaires ; absence de sensibilisation/information des ouvriers sur les risques liés aux travaux de construction et les mesures de prévention, non-respect du port d'EPI, Chantier encombré	Accidents de travail/maladies professionnelles	Lésions/blessures corporelles, chute de plain-pied, affections respiratoires, autres accidents divers	Probable	Faible	18	Intégrer des dispositions sécuritaires dans les cahiers des charges des entreprises; Mettre en place un plan de sécurité qui prend en compte la formation, les mesures de sécurité, l'information et la sensibilisation des communautés riveraines, Prévoir des secouristes formés en permanence sur le chantier, Mettre en place des trousses de premiers secours, Nettoyer et désencombrer régulièrement le chantier
17	Sécurité	Riverains/Ouvriers du chantier	Circulation des engins et camions de chantier sur les voies utilisées par les riverains et usagers (véhicules des passants, charrettes, piétons)	Accident de circulation (collision entre engins/véhicules d'usagers, heurt de piéton par engin);	Soulèvement des riverains/Lésions corporelles d'ouvriers et de riverains/décès en cas d'accident	Probable	Fort	42	Respecter la limitation des vitesses de circulation des engins et camions de chantier, S'assurer que les conducteurs sont bien formés, Baliser les zones de travaux, Mettre en place un plan de circulation, Sensibiliser les riverains sur les travaux et les risques associés; Aménager des horaires pour l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions /conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
18	Environnement-Sécurité	Riverains/Ouvriers du chantier	Circulation d'engins lourds lors des travaux / Acheminement des matériaux de construction sur le chantier	Emissions de bruit/vibrations/ envol poussières/ émission de gaz de combustion par les engins	Nuisances sonores; Affections respiratoires liées aux poussières et gaz de combustion	Probable	Faible	18	Utiliser des engins/camions conformes aux normes; Entretenir régulièrement les engins et camions de chantier; Respecter la limitation des vitesses de circulation; Sensibiliser les riverains sur les travaux et les risques associés; Arroser régulièrement les zones des travaux; Doter les ouvrier de masques respiratoires et exiger leur port; Couvrir (bâcher) les camions acheminant les matériaux de construction; Aménager des horaires pour l'acheminement des matériaux de construction sur le chantier
19	Environnement	Flore	Destruction de plantations d'alignement et d'ornement sur l'emprise du corridor et dans une partie de la bande de filaos	Déboisement sur sites	Perte de végétation	Probable	Faible	18	Avoir l'autorisation de coupe du service des eaux et forêts ou un protocole; Procéder à des reboisements compensatoires; Compenser les pertes d'arbres subis par les PAP; Délimiter les zones de déboisement afin de réduire au minimum la déforestation.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions /conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
Environnement-Sécurité au niveau de la base chantier									
20	Environnement	Sol/sous-sol	Fabrication de béton au niveau de la centrale à béton/lavage des camions malaxeurs, camions toupies et bétonnières	Présence de laitance de béton sur le sol au niveau de la centrale à béton	Pollution du sol/sous-sol	Probable	Faible	18	Aménager un bassin de décantation étanche ou filtrant pour recueillir les eaux chargées de béton; Curer le béton solidifié et le stocker avec les déchets inertes
21	Environnement	Sol/sous-sol	Production de déchets dangereux (huiles usagées, chiffons souillés, batteries usagées…), manipulation de produits chimiques (produits d'entretien, graisses…); lavage/entretien des équipements	Déversement/dépôt de produits dangereux sur le sol	Pollution du sol/sous-sol	Probable	Faible	18	Stocker les déchets dangereux dans des fûts étanches placés sur une aire étanche; Fermer les fûts contenant les produits dangereux et les protéger contre les intempéries, Aménager une aire étanche et munie de séparateur d'hydrocarbures pour le lavage des équipements

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions/ conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
22	Sécurité	Personnel de la base vie	Présence d'installations électriques	Electrisation/ Electrocution	Brûlures/décès	Probable	Fort	42	Mettre en place des équipements électriques conformes aux normes, Afficher dangers liés aux équipements et les consignes de sécurité associés, N'autoriser l'intervention sur les installations électriques que les personnes formées et habilitées, Afficher les consignes pour les personnes victimes de choc électrique, Prévoir un secouriste en permanence sur le site
23	Environnement	Sol/sous-sol	Stockage d'hydrocarbures	Fuite/déversement d'hydrocarbures	Pollution du sol/sous-sol	Probable	Faible	18	Aménager une cuvette de rétention étanche et bien dimensionnée pour les cuves d'hydrocarbures, la cuvette doit être dimensionnée en fonction du volume de stockage; Mettre en place des produits absorbants pour neutraliser les déversements d'hydrocarbures

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	*Catégorie*	*Partie Prenante/récepteur d'impact*	*Cause*	*Risque (Évènement)*	*Effet/dommage/lésions/conséquences*	*Probabilité*	*Gravité*	*Criticité*	*Description de l'action*
24	Sécurité	Personnel de la base vie	Manipulation/dépotage d'hydrocarbures	Incendie suite à une fuite ou déversement d'hydrocarbures ; Explosion de réservoirs d'hydrocarbure	Blessures, brûlures, décès	Probable	Fort	42	Identifier la zone de stockage de carburant, Indiquer la nature du produit stocké et les pictogrammes da danger, Afficher les consignes de sécurité, Interdire les sources de flamme ou de chaleur à proximité de la zone de stockage, Mettre en place des produits absorbants pour neutraliser les déversements d'hydrocarbures, Mettre en place des extincteurs adaptés, Former le personnel sur l'utilisation des extincteurs, Mettre en place un bac de sable muni de pelle, Mettre en place des procédures pour le dépotage d'hydrocarbures, Limiter l'accès au niveau de la zone de stockage
Politique/Communication									
25	Politique – Communication	CETUD/ Projet BRT	Enchérissement de la demande sociale lors de la période pré-électorale Faible intégration de la presse et des organisations de la société civile	Mauvaise divulgation des informations/messages sur le projet	Mauvaise perception des résultats du projet par l'opinion publique	Probable	Faible	18	Assurer que le projet dispose d'une stratégie et d'un plan de communication effective avec la presse

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Identification du risque						Évaluation du risque			Mesures de mitigation/prévention
N°	***Catégorie***	***Partie Prenante/récepteur d'impact***	***Cause***	***Risque (Évènement)***	***Effet/dommage/lésions/conséquences***	***Probabilité***	***Gravité***	***Criticité***	***Description de l'action***
26	Politique – Elections présidentielles	CETUD/ Projet BRT	Tenue des élections présidentielles de 2019	Retard de la libération totale des emprises du BRT	Révision des coûts et des échéances du Projet Réclamations des entreprises	Probable	Faible	18	Assurer que le projet dispose d'une bonne stratégie de libération des emprises, en priorisant la libération des concessions avant fin juin 2018 Asseoir une bonne communication sur l'utilité publique du Projet

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Grille d'estimation des niveaux de probabilité et de gravité

Echelle de Probabilité		**Echelle de gravité**	
Signification	**Score**	**Signification**	**Score**
Très improbable	2	Mineur	1
Improbable	4	Faible	3
Probable	6	Moyen	5
Très probable	8	Fort	7

Matrice de criticité

	P1	P2	P3	P4
G1	2	4	6	8
G2	6	12	18	24
G3	10	20	30	40
G4	14	28	42	56

Le risque est évalué par la formule : R (risque) = G (gravité) × P (probabilité), une "matrice de criticité" est établie et permet de voir les risques acceptables et les risques non acceptables c'est-à-dire les risques importants

	inférieur à 15
	compris entre 15 et 39
	supérieur à 40

Signification des couleurs :

Un risque très limité aura une couleur verte.

La couleur jaune matérialise un risque moyen.

Le risque élevé inacceptable est représenté par la couleur rouge.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

5 Normes applicables en matière d'engagement des parties prenantes

5.1 Règlements nationaux

Certes, le cadre légal au Sénégal ne prévoit pas la présentation d'un plan d'engagement des parties prenantes, mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

En effet, la loi sénégalaise présente des exigences règlementaires en matière de consultation et de divulgation durant l'EIES pour les projets, à l'instar du Projet BRT.

Hormis le cas d'une expropriation pour utilité publique, la législation sénégalaise n'a pas prévu de dispositions spéciales concernant la consultation du public.

Les exigences de participation durant l'EIES sont extraites du Code de l'Environnement et sont présentées dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

Conformément à ces exigences, la consultation et la participation des parties prenantes sont des éléments intrinsèques et continus du processus d'EIES ainsi qu'une condition préalable à l'approbation de l'EIES. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet.

Le processus de participation des parties prenantes doit suivre le processus suivant :

- Première étape : Validation des termes de référence de l'EIES par la DEEC
    - Avis de projet et soumission de projets de termes de référence par le Promoteur;
    - Consultation de la DEEC sur les termes de référence ;
    - Intégration des commentaires de la DEEC dans les termes de référence.
- Deuxième étape : Rédaction d'un rapport provisoire EIES
    - Sélection d'un consultant agréé par le Ministère de l'Environnement pour la réalisation des études d'impact environnemental ;
    - Identification et consultation de l'ensemble des parties prenantes : populations, personnes directement affectées par le projet, élus, société civile, etc. ;
    - Rédaction d'un rapport provisoire.
- Troisième étape : Validation du rapport par le comité technique régional
    - Transmission des rapports provisoire à la DEEC, pour exploitation par les membres du Comité technique ;
    - Réunion d'analyse de rapport en présence du consultant, du promoteur, de la DEEC et des membres du Comité technique ;
    - Intégration des commentaires dans un rapport corrigé.
- Quatrième étape : Audience publique
    - Transmission du rapport et affichage à la mairie et à la sous-préfecture des résumés non techniques, avant l'audience ;
    - Audience publique de restitution du rapport de l'étude d'impact environnemental en présence du consultant, du promoteur, des autorités locales (sous-préfet), de la DEEC et des services techniques régionaux ;
    - Intégration des commentaires dans un rapport définitif.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- Délivrance par le Ministère de l'Environnement d'une attestation de conformité environnementale.

5.2 Exigences de la Banque Mondiale

Pour la Banque Mondiale, la participation et la consultation du public ainsi que l'engagement des parties prenantes sont la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet.

En effet, la Banque Mondiale est consciente que l'aide au développement a pour but essentiel de promouvoir un développement durable sur toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale et culturelle).

La Banque Mondiale intègre la responsabilité sociétale dans son système de gouvernance et dans ses activités. Dans ce cadre, elle exige des « clients » la prise en compte de mesures destinées à évaluer et maîtriser les risques environnementaux et sociaux des opérations qu'elle finance. Elle met en place des procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux, ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter des activités qu'elle finance.

L'engagement des parties prenantes est un de ces processus systématiques qui garantissent :

- L'analyse des parties prenantes et la planification de leur participation,
- La divulgation et la diffusion d'informations, la consultation et la participation des parties prenantes,
- Les mécanismes de recours et la présentation systématique de rapports aux communautés affectées.

La nature, la fréquence et le niveau d'effort de l'engagement des parties prenantes peuvent varier considérablement et seront proportionnels aux risques et aux impacts négatifs du projet et du stade de la mise en œuvre de ce dernier.

Pour la Banque Mondiale, un processus de consultation efficace doit :

- *Commencer à un stade précoce du processus d'identification des risques et des impacts environnementaux et sociaux et se poursuivre tant que les risques et les impacts se matérialisent ;*
- *Etre fondé sur la divulgation et la diffusion préalables d'informations pertinentes, transparentes, objectives, utiles et facilement accessibles présentées dans une ou plusieurs langues autochtones, sous une forme culturellement acceptable, et compréhensible par les communautés affectées ;*
- *Privilégier la participation inclusive des communautés directement affectées plutôt que celle d'autres communautés ;*
- *Se dérouler à l'abri de toute manipulation, interférence, coercition ou intimidation par autrui ;*
- *Permettre une participation réelle, le cas échéant ; et,*
- *Etre décrit dans des rapports.*

Toute opération de développement comporte des risques potentiels d'impacts négatifs, en particulier de nature environnementale et sociale.

Pour les projets d'infrastructures à l'instar du BRT, la Banque Mondiale conditionne son financement à la mise en œuvre par les maîtres d'ouvrage bénéficiaires d'une démarche continue et systématique

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

d'évaluation environnementale et sociale permettant (i) d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des opérations, (ii) de proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs, ou lorsqu'ils sont inévitables à les réduire ou à les compenser de manière appropriée, (iii) de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors des phases d'exécution des travaux et de mise en service ou de l'exploitation de l'infrastructure afin d'évaluer l'impact des interventions et l'efficacité des mesures proposées.

L'évaluation environnementale et sociale systématique des opérations vise ainsi à assurer leur durabilité environnementale et sociale, à contribuer à intégrer les aspects environnementaux et sociaux des opérations dans la prise de décision par toutes les parties prenantes, et à fournir une base solide pour gérer les risques financiers et d'adhésion pour la Banque Mondiale.

Elle permet également d'engager les maîtres d'ouvrage dans une démarche de progrès et d'amélioration de leurs performances environnementales et sociales, et d'en évaluer la progression.

L'évaluation environnementale et sociale s'applique à toutes les étapes du cycle du projet, de l'identification à l'approbation du financement, jusqu'au suivi et à l'évaluation ex-post.

Elle vise également à améliorer l'efficacité et l'impact du développement sur le terrain, appuyer les Bénéficiaires des financements dans la mise en œuvre de leurs réglementations environnementales et sociales, aider les maîtres d'ouvrage à s'acquitter de leurs obligations environnementales et sociales, et à fournir un cadre pour la consultation du public.

Certes, les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale en vigueur ne disposent pas d'un cadre spécifique de référence sur l'engagement des parties prenantes.

Seules les **activités de participation-consultation** des parties prenantes pour les projets à risques sont encadrées notamment par le biais des analyses conduites (EES, PGES, PAR) qui doivent faire l'objet d'une consultation libre, préalable et informée, des personnes potentiellement affectées, ainsi que des administrations centrales et locales concernées et des représentants de la société civile impliqués dans les questions environnementales et sociales. Cette consultation est organisée et financée par le maître d'ouvrage et peut être réalisée à différentes étapes du processus d'évaluation, en cohérence avec la règlementation nationale. Ses résultats doivent être utilisés dans la rédaction finale des rapports d'analyses soumis à la validation de la Banque Mondiale.

La consultation initiale doit être conduite de manière transparente, et être accessible à toutes les personnes potentiellement affectées par le projet, et notamment les populations vulnérables. Elle peut être assurée par l'usage de langues et références culturelles et pédagogiques appropriées. Pour les projets les plus risqués, ou lorsque ces projets connaissent des révisions ou modifications majeures, des consultations des personnes potentiellement affectées pourront également, au cas par cas, être conduites pendant la phase d'exécution.

Quant à la **divulgation de l'information**, elle intervient une fois les documents environnementaux et sociaux approuvés par la Banque Mondiale, notamment les rapports d'EES, PGES et/ou PAR. En effet, le maître d'ouvrage sera encouragé, pour des raisons de transparence et de redevabilité, en particulier vis-à-vis des principales parties prenantes, à mettre lesdits documents à disposition du public dans des lieux accessibles dans le pays et sur Internet.

La Banque Mondiale apportera, si besoin, son appui à cette divulgation. Les délais de consultation doivent permettre la prise en compte des retours utiles par les personnes et les groupes ayant consulté lesdits documents.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Lorsque des révisions majeures des documents-clés (EES, PGES, PAR) sont requises en cours d'exécution d'un projet, le maître d'ouvrage sera également encouragé à les divulguer dans le pays et sur Internet.

Pour ce qui concerne la **gestion des réclamations** environnementales et sociales : à minima pour les projets à risques, le maître d'ouvrage devra mettre en place, financer et doter de moyens adéquats un système de gestion des réclamations. Ce système devra être l'objet d'une vaste publicité, en langues et formes appropriées, et être facilement accessible aux personnes potentiellement affectées.

Dans la mesure du possible, le système de gestion des réclamations devra être accessible, transparent et sera tenue systématiquement à jour durant tous les travaux, et-delà pendant la phase de mise en exploitation de l'infrastructure. Les rapports périodiques devront également faire mention du bilan de l'activité du système de gestion des réclamations du Maître d'ouvrage.

Ce dispositif vise à assurer un traitement indépendant des réclamations portant sur les incidences environnementales et sociales d'un projet dont le financement a été octroyé par la Banque Mondiale. Il peut être saisi par toute personne ayant été affectée par un projet financé par la Banque Mondiale.

Toutefois, la Banque Mondiale vient de mettre en place de nouvelles Normes Environnementales et Sociales(NES), dont la NES n°10 qui porte sur la Divulgation de l'information et l'engagement des parties prenantes - Améliorer l'engagement des parties prenantes et la consultation significative.

La NES n° 10 proposée reconnaît que l'engagement auprès des parties prenantes, y compris des communautés affectées et des travailleurs, est essentiel pour que les projets obtiennent de bons résultats en matière de développement durable. La NES n° 10 impose aux Emprunteurs d'engager les parties prenantes de manière proportionnelle à la nature et à l'ampleur du projet tout au long de son cycle de vie. Les Emprunteurs sont tenus d'identifier les parties prenantes et d'élaborer et de communiquer un plan d'engagement des parties prenantes approprié. La NES n° 10 énonce les modalités de cet engagement, y compris une consultation significative avec toutes les parties prenantes ; elle impose aux Emprunteurs d'informer les parties affectées des changements du projet qui les concerneront, et exige l'établissement d'un mécanisme de règlement des griefs pour résoudre les préoccupations des parties prenantes.

Quoi que non encore applicable au Projet BRT, cette NES peut guider le PEPP qui sera mis en œuvre.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

6 Identification des parties prenantes

6.1 Définition des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui:

- peuvent avoir un intérêt dans le projet («parties intéressées»). Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, etc.;
- sont impactés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet (également connu sous le nom de «parties affectées»).

La coopération et la négociation avec les parties prenantes pendant toutes les phases du projet nécessitent également l'identification de personnes au sein des groupes qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts.

Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et agir en tant que canaux principaux pour la diffusion des informations liées au Projet et en tant que lien de communication / liaison principal entre le Projet et les communautés ciblées.

La légitimité de ces représentants découle à la fois de leur statut d'élu officiel et de leur statut informel et largement soutenu au sein de la communauté qui leur permet d'agir en tant que points de contact dans l'interaction du CETUD avec ses parties prenantes.

6.2 Identification des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet BRT sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

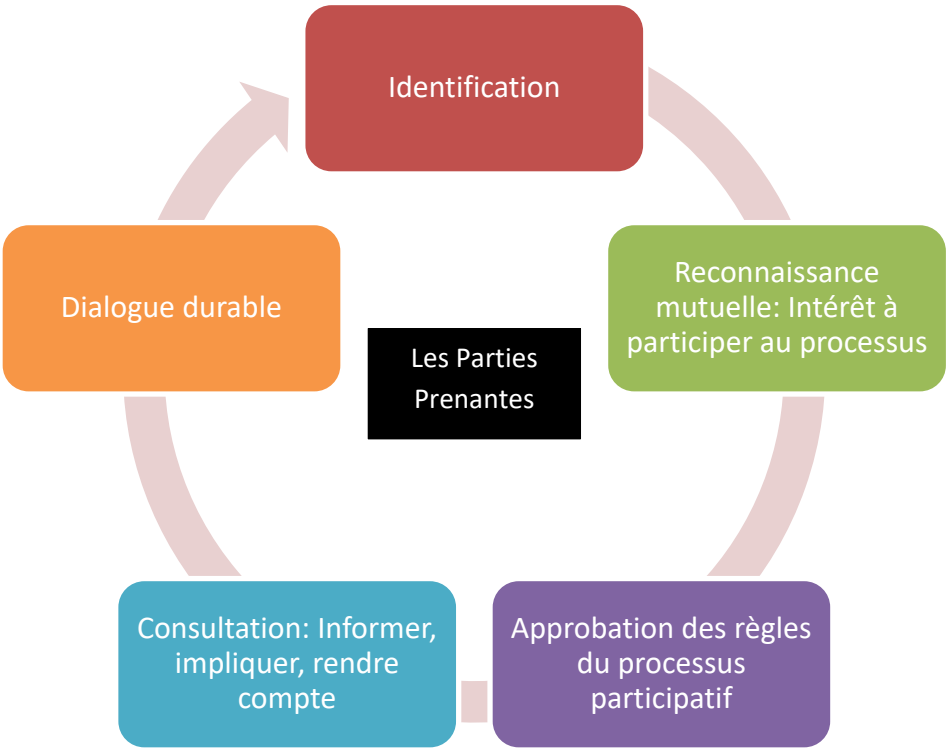

Figure 2 : Processus d'identification des parties prenantes

Par ailleurs, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable.

Ces groupes vulnérables ou marginalisés sont des personnes qui, en vertu de leur genre, appartenance ethnique, âge, handicap physique ou mental, désavantage économique ou statut social ont une participation limitée aux consultations. On s'assure que ces personnes sont dûment représentées, et au besoin seront consultées via d'autres canaux tels que les réseaux différents comme les associations.

Le CETUD compte affiner les enquêtes afin d'identifier les personnes vulnérables lors de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

Dès lors, identifier l'ensemble des parties prenantes est une nécessité, car elles peuvent jouer un rôle important en termes de bénéfices, d'opportunités et de risques (sociaux, techniques, financiers, environnementaux, etc.).

La liste des parties prenantes ci-dessous présentée est établie sur la base des connaissances actuelles du Projet BRT. Elle pourrait être mise à jour à la suite des consultations et sera incluse dans le Registre des communications qui, en réalité, est une base de données évolutive mise à jour périodiquement par le CETUD, car l'identification des parties prenantes se fera de façon continue tout au long du projet.

On y indiquera pour chaque partie prenante, le nom et les coordonnées détaillées de son représentant en s'assurant que la personne-contact représente l'intérêt du groupe de façon légitime.

Les parties prenantes sont identifiées suivant plusieurs critères :

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- la nature des activités,
- les zones d'influence du projet, c'est-à-dire les zones géographiques dans lesquelles le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés.
- la nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet,
- les intérêts et attentes des parties prenantes du BRT.

À ce jour, les parties prenantes ont été identifiées à partir :

- des autorités gouvernementales;
- des personnes affectées et groupes avec intérêts économiques;
- des usagers et Organisations Non Gouvernementales (ONG).
- du personnel du projet.

Cette liste d'intervenants est susceptible d'augmenter ou de changer de composition à mesure que le projet évolue vers la construction et l'exploitation. Des groupes d'intervenants supplémentaires pourraient inclure:

- les fournisseurs et les entreprises;
- les syndicats.

A titre illustratif, les principales parties prenantes de chaque groupe sont indiquées à la figure tableau ci-dessous comme outil visuel des parties prenantes du Projet BRT.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

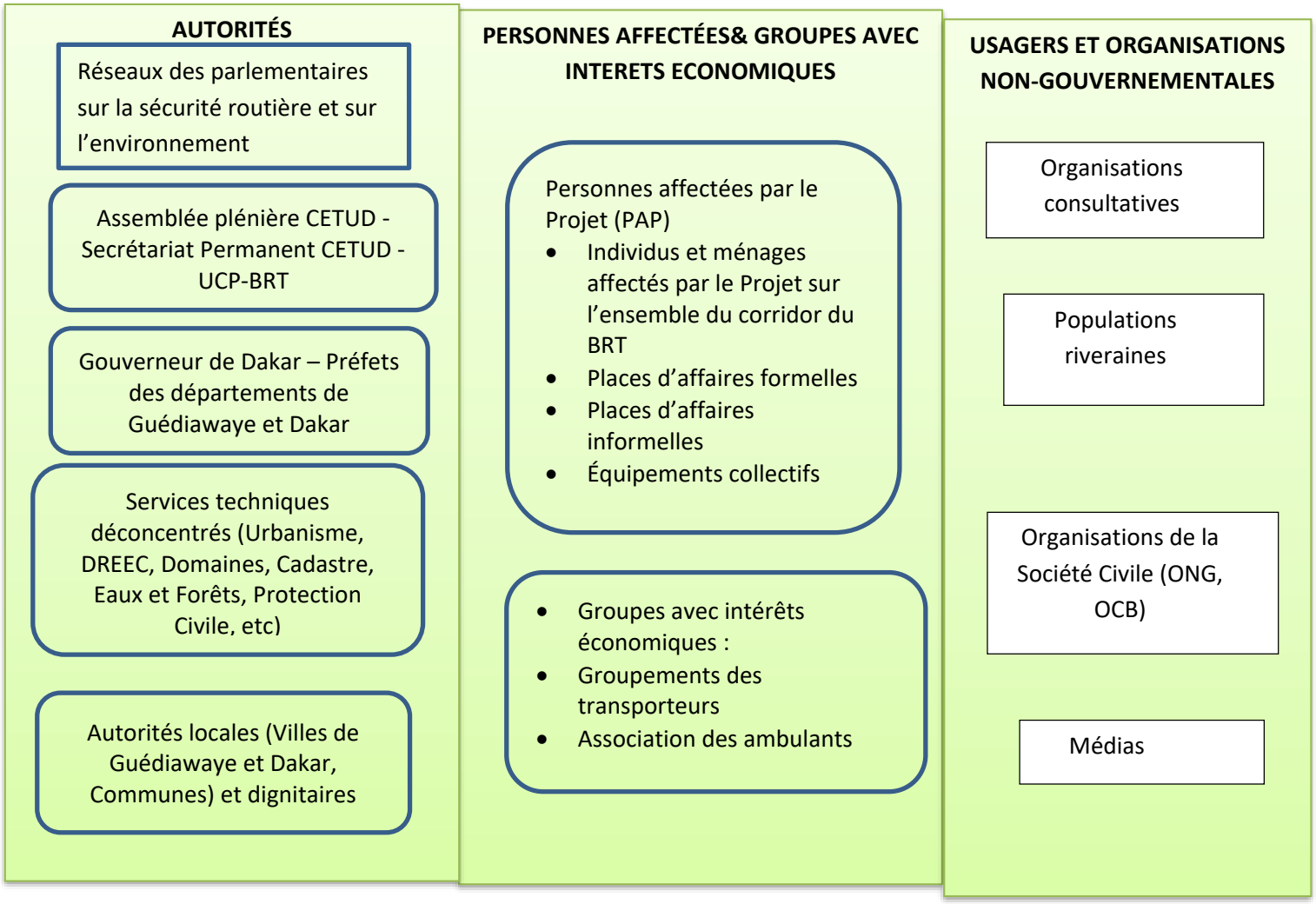

Figure 3 : Catégorie de parties prenantes

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

6.3 Catégories de parties prenantes

Pour les besoins de l'analyse ces parties prenantes ont été groupées sous les trois catégories suivantes:

1. les parties affectées - personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion;
2. les parties prenantes intéressées - individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre et;
3. les groupes vulnérables - Personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

6.3.1 *Parties prenantes intéressées*

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment:

- les entités gouvernementales, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc.;
- les collectivités territoriales ainsi que les communautés riveraines qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration des infrastructures sociales et de transport dans les zones desservies par le Projet;
- les organisations de la société civile et la chefferie locale qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires du CETUD dans la réalisation du Projet;
- les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large;
- les bailleurs de fonds et autres institutions financières actuels et ceux susceptibles de devenir des partenaires potentiels du projet BRT à l'avenir ;
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations.

Le tableau n°5 présente la grille de répartition des parties prenantes intéressées, tandis que le tableau n°6 présente les catégories de parties prenantes intéressées ainsi que leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du BRT.

Tableau 5 : Grille de répartition des parties prenantes

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Bailleurs de fonds
- Sociétés privées - Associations professionnelles - Syndicats de transporteurs	- Gouvernement, fonctionnaires et services de l'administration - Autorités locales - CETUD	- Médias - Mouvements sociaux et groupes de mobilisation - ONG - GIE - Associations	- Banque Mondiale - Banque Européenne d'Investissement

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 6 : Liste des parties prenantes intéressées

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
Parlementaires	Assemblée Nationale	Réseaux des parlementaires sur la sécurité routière et sur l'environnement	- Proposer des réformes sur les textes réglementaires régissant la sécurité routière , - Proposer des textes sur la réduction des pollutions engendrée par le secteur des transports - **Ré**forme législative sur le comportement humain et son impact sur l'utilisation des infrastructures mises en place en vue du changement de comportement et l'adoption des modes éco-citoyens
Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Comité ad hoc &Groupe Opérationnel de Dakar	- Superviser les Opérations de libération des emprises des grands projets. - Informer et sensibiliser les populations concernées. - Recenser les impenses et occupants des emprises. - Evaluer et payer les impenses. - Notifier de la libération des lieux par sommation. - Assister les autorités administratives pour les opérations afférentes à la libération des sites. - Recenser les déplacés et assurer leur réinstallation sur les sites aménagés. - Traiter les réclamations.
		Direction de la protection civile	- Suivre le PGES. - Suivre la gestion des risques en rapport avec le projet.
Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	- Valider les termes de références des EIES et PAR. - Assurer le secrétariat du comité technique. - Organiser l'audience publique. - Suivre le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). - Instruire le dossier d'établissement classé. - Contrôler et prévenir les pollutions et nuisances.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
		Direction des Eaux et Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols	- Autoriser toute activité de déboisement, défrichement ou de reforestation sur le site du projet
Gouvernement	Ministère chargé des Mines	Direction de la règlementation et du Contrôle de l'Exploitation minière	- Autoriser le Projet à ouvrir une carrière pour ses travaux
Gouvernement	Ministres chargés du Travail, de l'emploi et de la femme et de l'action sociale	Direction Générale du Travail et de la sécurité sociale	- Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène. - Lutte contre les Maladies Professionnelles. - Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie. - Accompagnement social
Gouvernement	Ministère chargé de la Santé	Direction Mines et Géologie (DMG)	- Prévention et suivi des maladies professionnelles. - Prévention et suivre les autres maladies et la propagation des IST/VIH Sida.
Gouvernement	Préfectures de Guédiawaye et de Dakar & Services techniques départementaux	Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)	- Participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau des départements. - Gestion des services techniques de l'Etat au niveau département en tant que chefs de l'administration déconcentrée. - Détermination de la valeur des biens touchés dans toute opération d'acquisition de terres détenues par des personnes physiques ou morales
Gouvernement	Ministère chargé des infrastructures	AGEROUTE	- Maître d'Ouvrage délégué du Projet BRT -
Secteur privé	Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle	Entreprises BTP et Bureau de contrôle	- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures. - Suivi et contrôle des chantiers d'infrastructures.
	Concessionnaires	SONES ; SENEAU ex SDE ; ONAS ; SONATEL ; SENELEC ; Tigo & Expresso	- Gestion des réseaux divers.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
Organisations syndicales	Syndicat des transporteurs	• Syndicats et organisations socioprofessionnelles impliquées dans le transport interurbain • Associations des Taxis (Rassemblement pour la Modernisation des Transports du Sénégal, Syndicat des Chauffeurs des Taxis du Sénégal, Circulation Taxis Dakar, Darou Salam (sise à Grand Médine), etc.)	- Défense des intérêts des transporteurs
Collectivités territoriales	Villes de Dakar et Guédiawaye	Communes sur le corridor du BRT	- Gestion de l'environnement local. - Planification et aménagement communal. - Développement économique et social. - Gestion de l'environnement et des ressources naturelles. - Recouvrement des redevances sur le périmètre communal. - Facilitation sociale - Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes
Organisations de la société civile	Organisations Non Gouvernementales (ONG)et de défense des consommateurs	Associations locales, organismes travaillant dans le secteur urbain des zones affectées (à recenser lors des consultations)	- Défense des intérêts des communautés. - Alliés lors des médiations sociales. - Intervention dans le processus de gestion des litiges. - Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.
Chefferie locale	Chefs de quartiers& Dignitaires locaux (autorités religieuses, notamment)	• Chefs de quartiers • Imams • Prêtres	- Alliés - Intervention dans le processus de gestion des litiges. - Gestion de la mobilisation des communautés locales. - Délivrance d'actes de résidence
Media	Radios, télévisions et journaux	Radios, Télévisions et Presse écrite de la région de Dakar	- Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà. - Canaux de communication.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Catégorie	Partie Prenante	Entité	Description du rôle
Porteur du Projet	CETUD	Unité de Coordination du Projet BRT	- Coordination de la réalisation des activités du BRT dans le respect des délais et dispositions requises - Mise à œuvre du PEPP - Information et implication des parties prenantes - Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes - Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations - Veiller à la transparence du processus - Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs
Partenaires financiers	Bailleurs de fonds	Banque Mondiale Banque Européenne d'Investissement	- Appui financier. - Supervision des activités du Projet. - Garant de la participation des parties prenantes. - Contrôle les ressources.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

6.3.2 *Parties prenantes affectées*

Cette catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, ou les effets environnementaux et sociaux tels que les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet BRT.

Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du Projet qui va au-delà des emprises des travaux, l'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Quatre (04) catégories de parties prenantes suivantes directement ou indirectement affectées ont été identifiées :

- les personnes affectées par le projet (PAP), autrement dit, les personnes et leurs ménages qui, en raison des biens et des activités qu'ils possèdent dans l'emprise du Projet BRT, subiront un déplacement physique ou économique;
- les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Projet BRT, à savoir les taxis, les transporteurs AFTU, les Ndiaga Ndiaye et Bus DDD qui subiront probablement des pertes de recettes du fait de la restructuration du réseau;
- les communautés riveraines au corridor du BRT qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident;
- les collectivités territoriales traversées qui, du fait des déplacements économiques des PAP, perdront des sources de recettes, ou en cas de relocalisation des PAP ou des activités bénéficieront de sources de revenus;

6.3.3 *Groupes vulnérables*

Le concept de vulnérabilité peut être abordé sous différents angles dépendant du contexte.

Dans le cadre du Plan d'action de réinstallation (PAR) du BRT, la vulnérabilité réfère aux difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes affectées par un projet (PAP) à s'adapter aux changements induits par le projet, à profiter pleinement des bénéfices du projet ou encore à retrouver des conditions et/ou un niveau de vie équivalents ou supérieurs à ce qui existaient avant le projet.

A cet effet, la vulnérabilité de certaines PAP peut être de nature physique, psychologique, social et/ou économique.

Cependant, le PEPP traite de la vulnérabilité au sens plus large en adressant toutes les parties prenantes qui sont, davantage à risque de rencontrer des difficultés insurmontables inhérentes à leur vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette vulnérabilité ou son degré d'importance.

En effet, la vulnérabilité suppose un rapport dynamique à l'événement incertain. Face à la menace, les individus ou les groupes sociaux élaborent des stratégies de sortie de crise en mobilisant leur capital social, culturel ou économique. Bref, la particularité de la vulnérabilité est qu'elle est réversible.

Néanmoins – malgré ce consensus autour de la définition de la vulnérabilité par les différentes disciplines sociales et humaines (géographie, économie, sociologie, surtout.) – pour avoir une compréhension exacte du concept, il est important de le contextualiser, c'est-à-dire, il faut éclaircir la situation dans laquelle il est

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

employé. Il est, en effet, possible qu'une personne riche, dans certaines circonstances, soit vulnérable : par exemple, si elle habite dans une zone qui a des risques d'inondation du fait des travaux du Projet. Selon cette perspective, c'est une personne qui peut être vulnérable. Être vulnérable, en somme, c'est être dans une situation de fragilité réversible face à un événement extérieur.

Dans le cadre du BRT, la vulnérabilité réfère donc aux difficultés que peuvent rencontrer certaines parties prenantes (PAP, Personnes à mobilité réduite, etc.) à s'adapter aux changements qu'il induits, à profiter pleinement de ses bénéfices ou encore à retrouver des conditions et/ ou un niveau de vie équivalents ou supérieurs à ce qui existaient avant le projet.

La vulnérabilité peut donc être de nature physique, psychologique, social et/ou économique.

Le PAR vise, notamment, à identifier toutes les PAP qui sont davantage à risque de rencontrer des difficultés inhérentes à leur vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette fragilité ou son degré d'importance.

En effet, dans le contexte de la réinstallation, on parle de vulnérabilité pour toutes « *Personnes qui, du fait de leur sexe, de leur ethnie, de leur âge, de handicaps physiques ou mentaux, ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par le processus de déplacement et de réinstallation ou ont une capacité limitée à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages.* »

Néanmoins, pour rendre le concept plus opérationnel et l'inscrire dans une perspective des risques redoutés dans le cadre de la mise en œuvre du BRT, il est important de le lier à un autre concept, celui de résilience.

Ainsi, l'un des enjeux d'un PEPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.[1]

Par conséquent, le PEPP sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans la zone d'influence du projet BRT, les groupes vulnérables sont principalement ceux dont leur identification est en cours notamment par le biais des investigations des structures facilitatrices. Les principaux critères qui président à leur identification sont :

- L'âge;
- le handicap;
- la taille du ménage;
- le sexe du chef de ménage;
- la situation matrimoniale du chef de ménage;
- le nombre d'enfants mineurs en charge ;

[1] Le caractère de défavorisé ou de vulnérabilité se réfère aux personnes qui, en vertu de, par exemple, leur âge, sexe, statut ethnique, religion, incapacité physique, mentale ou autre, statut social, civique et de santé , orientation sexuelle, identité sexuelle, statut économique ou statut d'autochtone, et / ou dépendance sur des ressources naturelles uniques, peuvent être plus susceptibles d'être affectés par les impacts du projet et / ou plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces groupes ou personnes sont également plus susceptibles d'être exclus de / incapables de participer pleinement au processus de consultation global, et en tant que tel, peuvent nécessiter des mesures et / ou une assistance spécifique pour le faire. Les considérations relatives à l'âge concernent les personnes âgées et les personnes mineures, y compris dans les cas où elles peuvent être séparées de leur famille, de la communauté ou d'autres personnes dont elles dépendent.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- le revenu du ménage tiré du bien ou de l'activité affectée ; …

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés par les structures facilitatrices en charge de la mise en œuvre du PAR du BRT.

Toutefois, des discussions avec les représentants des groupes vulnérables et les autorités locales et autres entités communautaires ont été l'occasion d'identifier des actions spécifiques dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes.

Il existe toute une gamme d'instruments d'action permettant de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, notamment :

- L'accessibilité pour les handicapés;
- Le besoin de création d'emploi;
- La gestion des risques d'accident de la circulation;
- L'égalité des sexes dans les activités du BRT
- L'accès à moindre coût aux personnes pauvres.

6.3.4 *Personnel du projet*

L'Unité Environnementale et Sociale (UES) du projet BRT a pour mission de gérer la consultation des parties prenantes, traiter les réclamations et mettre en œuvre des programmes de développement communautaire pour minimiser les risques et impacts redoutés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet y compris durant sa phase de mise en service.

Il est important que le personnel du CETUD et du projet BRT soient inclus dans les processus de consultation et d'engagement, notamment afin de mieux communiquer sur :

- les activités du projet;
- les politiques et procédures de recrutement des entreprises;
- les procédures de santé et de sécurité des travailleurs;
- les informations relatives à l'état des programmes de développement communautaire.

6.4 Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent:

- Téléphone / email;
- Des entrevues individuelles;
- Des ateliers / groupes de discussion;
- Distribution de brochures et de bulletins d'information;
- Des réunions publiques; et
- Journaux / magazines / radio.
- Plateformes digitales

Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères doivent être pris en compte:

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet; et
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Tout engagement devrait se faire sur la base de méthodes culturellement acceptables et appropriées pour chacun des différents groupes de parties prenantes. Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont la méthode de consultation privilégiée, alors que les communautés préfèrent les réunions publiques et les discussions de groupe informelles animées par des affiches, des brochures non techniques et d'autres aides visuelles.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser les informations sur les projets aux parties prenantes. Lors de la sélection d'une technique de consultation appropriée, des méthodes de consultation appropriées sur le plan culturel et le but de la collaboration avec un groupe d'intervenants doivent être pris en compte. Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le projet sont nuancés et varient selon leur intérêt vis-à-vis du projet BRT.

De manière générale, les acteurs du transport qui sont directement intéressés, toutes les autres parties prenantes vont être amenées à jouer un rôle prépondérant dans le projet.

L'analyse faite ci-dessous repose sur plusieurs catégorisations et évaluations.

Pour les parties prenantes, leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible). La note a été déduite des entretiens réalisés avec chacun et de leur rôle théorique officiel. Le pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur la base des critères suivants :

Niveau	Critères
Elevé	Sont classés dans cette catégorie : - le Secteur public (Gouvernement, fonctionnaires et services de l'administration, Autorités locales et CETUD) directement en charge de suivi du projet - Les institutions collectives directement sur le corridor du BRT; - Les personnes affectées par le projet (PAP) ainsi que les acteurs du transport
Moyen	Sont classés dans cette catégorie : - Le secteur privé qui estime qu'il est peu représenté dans les instances de gestion et de prise de décisions ; - Les organisations professionnelles concernées indirectement par le projet mais n'ayant pas de lien direct
Faible	Sont classés dans cette catégorie: - Les médias - Les mouvements sociaux et groupes de mobilisation - Les syndicats - Les ONG et Associations

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Enfin, sur la base des entretiens et des informations disponibles, la volonté de chacune des parties prenantes a été classée en trois (3) catégories : Essentielle, Importante et Intéressante.

Cette classification a permis d'évaluer le niveau d'engagement de chaque partie prenante à contribuer ou empêcher le projet. La notation a été faite selon le tableau suivant :

	Classification	Pouvoir / Niveau d'influence	Volonté	Critères d'évaluation
1	Essentielle	Elevé	Aucune volonté, antagoniste	Ce critère est attribué aux acteurs qui indiquent dans les entretiens être contre le projet, vouloir s'y opposer ou préférer ne pas le voir mettre en œuvre (les PAP sont quasiment toutes dans cette catégorie)
2	Importante Intéressante	Moyen Faible	Passif	Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre. Sont également classés ici, les acteurs n'ayant pas d'intérêt à ce que le projet se mette en œuvre mais qui ne s'opposent pas à son développement. Les taxis clando et certains GIE de taxis qui exploitent actuellement le corridor du BRT sont dans cette catégorie.
3	Intéressante	Faible	Acteur présent mais faible capacité de collaborer	Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et la mise en œuvre du projet. Les organisations communautaires de base (ASC et groupements de jeunes et de femmes et associations des personnes handicapées) et le secteur privé (entreprises locales) sont dans cette catégorie.
4	Essentielle	Elevé	Volonté avérée, mobilisation certaine	Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet. Les syndicats de transporteurs (Ndiaga Ndiaye, AFTU, Taxi) qui exploitent actuellement le corridor du BRT sont dans cette catégorie.
5	Importante	Elevé	Initiateur, acteur actif, permanent	Ces acteurs sont proactifs, ils entament des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens. Les autorités administratives, les collectivités territoriales, l'AGEROUTE et certains syndicats de transporteurs sont dans cette catégorie.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

L'objectif de cet exercice est d'analyser la capacité d'influence des parties prenantes vis-à-vis du Projet BRT, et de proposer une stratégie pour leur engagement, notamment en matière de communication.

Cette analyse repose principalement sur les consultations réalisées lors de la préparation du PEPP.

Dans un certain nombre de cas, l'analyse est faite sur la base d'un seul entretien et de la connaissance des enjeux du projet sur les parties prenantes. Dans d'autres cas, c'est en comparant les résultats des consultations successives que l'évaluation a été faite. Les documents à disposition et les précédents rapports disponibles ont également été utilisés.

Globalement, l'analyse montre qu'excepté les personnes dont les biens, les revenus et les sources de revenus sont impactés par le projet, aucune partie prenante n'a été jugée antagoniste ou opposée au projet.

Un très grand nombre d'acteurs est en revanche jugé relativement passif ou peu intéressé du fait de leur faible capacité à collaborer activement, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas des associations de femmes et de jeunes et de l'association des personnes handicapées. La faiblesse de ces organisations et la faible mobilisation des personnes qui pourraient les composer ne leur permettent pas de jouer un rôle actif dans le projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision du BRT et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.

Afin de s'assurer de la mobilisation de ces différents groupes et la prise en compte de leurs avis et points de vue, des consultations spécifiques doivent être menées par le Projet, suite à la finalisation du PEPP.

En définitive, certains groupes peuvent s'opposer au projet. Pour ces derniers, il importe de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif (figure suivante).

Capacité à influencer le Projet	**Élevé**	**Quadrant 1 = Les impliquer au besoin**	**Quadrant 2 = Les approcher pro-activement et les appuyer**
	Faible	**Quadrant 3 = Les garder informés**	**Quadrant 4 = Répondre à leurs préoccupations**
		Faible	**Élevé**
	Niveau d'impact par le Projet		

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 7 : Registre des parties prenantes

#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*
1	Assemblée Nationale	Parlementaires	Importante	Réseaux des parlementaires sur la sécurité routière et l'environnement	réformes législatives	durant toute la durée du projet en hase travaux et exploitation	Élevé	Meneur	Les garder informés
1	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Importante	Comité ad hoc et Groupe opérationnel de Dakar	Pilote des activités du projet	Suivi du processus de libération des emprises	Élevé	Meneur	Les garder informés
2	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Importante	Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)	Pilote des activités du projet	Evaluation des impenses; Conciliation des PAP ; Gestion des réclamations ; Gestion des demandes d'emploi au niveau local	Élevé	Meneur	Les garder informés
3	Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Importante	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	Contrôle des activités du projet	Délivrances des permis environnementaux ; inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les garder informés
4	Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Importante	Direction des eaux, forêts et conservation des sols (DEFCCS)	Contrôle des activités du projet	Délivrances des autorisations de coupes ; Membre du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les garder informés
5	Gouvernement	Ministre chargé des mines	Importante	Direction des mines et de la géologie	Contrôle des activités du projet	Délivrances des autorisations de coupes ; Membre du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les garder informés
6	Gouvernement	Ministère chargé du travail	Importante	Direction générale du travail et de la sécurité sociale	Contrôle des activités du projet	Inspection des conditions de travail dans les chantiers ; Membre du comité	Élevé	Favorable	Les garder informés

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Etape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée
						d'inspection environnementale des travaux			
7	Gouvernement	Ministère chargé des infrastructures	Importante	AGEROUTE	Porteur du projet (maîtrise d'ouvrage déléguée)	Desing et exécution	Élevé	Favorable	Les garder informés
8	Collectivités territoriales sur le corridor du BRT	Collectivités territoriales dans le corridor du BRT	Importante	Mairies de Dakar et Guédiawaye, collectivités associées Collectivités d'accueil des PAP ou des opérateurs	Partenaires du Projet (planification et exécution)	Mobilisation pendant les phases de Desing, exécution et mise en service	Élevé	Favorable	Répondre à leurs préoccupations
9	Secteur privé	Secteur privé des BTP et bureaux d'études et de contrôle	Intéressante	Entreprises BTP et Bureau de contrôle	Prestataires du Projet	Exécution	Faible	Retissant	Répondre à leurs préoccupations
10	Secteur privé	Concessionnaires	Intéressante	SONES, SENEAU ex SDE, ONAS, SONATEL, SENELEC, Tigo, Expresso	Partenaires du Projet (préparation et exécution)	Desing et exécution	Faible	Favorable	Les garder informés
11	Secteur privé	Exploitant	Intéressante	Futur exploitant du réseau BRT	Exploitation du réseau BRT	Mise en service du BRT	Faible	Favorable	Les garder informés
12	Syndicats de transport	Syndicats des transporteurs	Essentielle	• Syndicats et organisations socioprofessionnelles impliquées dans le transport interurbain • Associations des Taxis (Rassemblement pour la Modernisation des	Cibles spécifiques du projet	Planification et mise en œuvre des activités de restructuration	Elevé	Meneur	Répondre à leurs préoccupations (mais à surveiller)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Etape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée
				Transports du Sénégal, Syndicat des Chauffeurs des Taxis du Sénégal, Circulation Taxis Dakar, Darou Salam (sise à Grand Médine), etc.)					
13	Communautés riveraines du corridor	Populations riveraines du corridor du BRT	Intéressante	Représentants des populations y compris Chefs de quartiers, Dignitaires locaux (autorités religieuses, etc.)	Cibles spécifiques du projet	Mobilisation sociale et développement d'activités socioéconomiques et de mesures d'accompagnement	Elevé		Répondre à leurs préoccupations
14	Communautés affectées par le Projet et personnes vulnérables	Personnes affectées par le PAP y compris celles vulnérables	Essentielle	Personnes affectées, toutes catégories confondues (habitats, places d'affaires notamment)	Cibles spécifiques du projet	Libération des emprises du corridor du BRT			Répondre à leurs préoccupations
15	ONG/OCB	Associations / GIE de la zone d'impact du BRT	Intéressante	Association nationale des handicapés moteurs du Sénégal & GIE départementaux comprenant les membres de femmes	Cibles spécifiques du projet	Participation à la conception du Projet & Planification, mise en œuvre et suivi des mesures d'assistance ciblées.		Meneur	Les approcher pro-activement et les appuyer
16	Médias	Presses écrites et parlées	Intéressante	Radios, télévisions et journaux	Pouvoir à affecter positivement et/ou négativement le projet, et influence directe sur les informations	Dans le cours du projet	Elevé	Neutre	Les impliquer au besoin (mais à surveiller)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	Catégorie de PP	ID	Classification	Nom PP	Explication	Etape de l'influence	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Action suggérée
					communiquées sur le projet.				
17	Bailleurs de fonds	Partenaires financiers du Projet	Intéressante	Banque mondiale et BEI principalement	Partenaires financiers du Projet	Planification, exécution et exploitation	Elevé	Favorable	Les garder informés

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

7 Activités d'engagement des parties prenantes à ce jour

7.1 Information et consultation des parties prenantes

Les activités d'engagement des parties prenantes à ce jour comprennent principalement:

- les consultations et réunions statutaires tenues dans le cadre des processus de réalisation de l'étude d'impact environnement et social (EIES) et d'un plan de réinstallation (PAR);
- les consultations tenues dans le cadre de la préparation du présent PEPP;
- les réunions de partage et de négociation avec les personnes dont les terres devaient être acquises ou occupées aux fins du projet;
- Autres activités d'engagement organisées par le BRT dans le cadre d'activités de relations publiques, y compris les assemblées tenues sous l'égide des autorités administratives et locales et autres forums au niveau régional et départemental (Région de Dakar et Départements de Dakar et Guédiawaye).
- Dans le cadre de la mise à jour du présent PEPP, les collectifs de PAP concessions, fleuristes, exploitants de poulaillers, les taxis clandos ont été consultés et leurs préoccupations prises en compte

7.2 Accords de compensation

Le Projet BRT a établi un plan d'action de réinstallation qui définit clairement le cadre de compensation qui fonde les accords avec les personnes affectées par le projet (PAP).

Ces accords de paiement de compensation adressent les impacts du projet sur les personnes et les biens, y compris les pertes de revenus et de moyens d'existence.

D'autres paiements seront, également faits aux PAP au titre d'assistance pour le déplacement physique et pour prendre en charge les personnes vulnérables.

Les montants spécifiques de paiement et les types d'assistance sont stipulés dans des accords de compensation que le Projet signe avec les PAP sous la supervision des autorités administratives qui sont les garants des engagements du Projet vis-à-vis de la communauté en général, et des PAP en particulier.

7.3 Approche actuelle de l'engagement des intervenants et des ressources connexes

Dans la phase de préparation du projet BRT et dans la phase actuelle de travaux préliminaires, le CETUD a été actif dans l'établissement de relations avec toutes les parties prenantes.

Spécifiquement au Projet BRT, le CETUD a mis en place une équipe dédiée basée à Dakar avec des visites fréquentes sur le terrain.

L'équipe comprend un spécialiste expérimenté en communication sociale spécifiquement chargé de l'engagement des parties prenantes, y compris la liaison avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et d'autres médias.

D'autres spécialistes impliqués dans l'engagement des parties prenantes incluent

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- Le Directeur Général du CETUD, qui est en charge de l'interaction de haut niveau aux plans national et international, et visite fréquemment la zone du Projet ;
- Le Coordonnateur du BRT basé à Dakar et ses collaborateurs qui sont spécifiquement chargés des aspects d'ingénierie, de suivi-évaluation, d'environnement, en particulier en ce qui concerne l'acquisition des terres et les négociations avec les personnes affectées par le Projet (PAP).

Les activités d'engagement des parties prenantes ont commencé dès la phase de planification du projet BRT et ont beaucoup évolué pour comprendre actuellement :

- Les communications périodiques faites sur le projet ;
- La participation du CETUD à des forums sur les infrastructures, le transport et autres discussions sur le modèle de transport que le Sénégal compte promouvoir à travers l'expérience pilote du BRT ;
- Les négociations individuelles avec les PAP à travers les commissions de conciliation pour ce qui concerne l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire ;
- Les réunions régulières avec l'administration locale (Gouverneur, Préfets), les collectivités territoriales (maires), etc. sur des questions telles que l'état d'avancement du projet, ses opportunités socio-économiques y compris les 'emplois qu'il peut générer, les impacts sociaux, environnementaux et économiques ;
- Les réunions avec le secteur privé national sur les opportunités présentées par le BRT, notamment en termes de réalisation des travaux et d'emploi ;
- Les réunions avec diverses parties prenantes au niveau local.

7.4 Démarche suivie lors de la consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes est un « processus qui consiste à recueillir des informations et des conseils auprès des parties prenantes et à en tenir compte lors de la mise en œuvre des différentes phases du projet (planification, exécution et mise en service).

Dans le cadre de la préparation du PEPP, cette consultation a représenté une source d'informations importante et complémentaire à la phase préliminaire qui a permis notamment de:

- approfondir l'identification des risques et parties prenantes pré identifiés;
- évaluer les risques latents non encore cernés et identifier les mécanismes de prévention et d'anticipation ;
- évaluer le niveau de connaissance des enjeux du Projet par chaque partie prenante ainsi que sa légitimité, son pouvoir (capacité à influencer et à nuire), la qualité de sa relation avec le BRT et sa représentativité;
- évaluer le niveau d'engagement de chaque partie prenante ainsi que sa volonté à dialoguer.

La méthodologie suivie lors de la consultation est basée sur les outils suivants :

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 8 : Outils de consultation

Outils	Description	Application
Entretiens	Les entretiens constituent une méthode essentiellement qualitative qui permet de poser des questions à la partie prenante et d'obtenir une réponse de sa part sur des sujets et domaines spécifiques. Cette méthode a permis d'adapter la technique de questionnement si de nouvelles informations, pertinentes du point de vue de l'étude portant sur le PEPP, sont apportées au cours de l'entretien. Les questions étant traitées au fur et à mesure qu'elles sont évoquées, cette méthode a contribué ainsi à améliorer la collecte de données.	- Obtenir des informations sur le niveau de connaissance des parties prenantes vis-à-vis du projet BRT et des risques - Permettre l'identification de nouvelles informations ou inquiétudes pertinentes - Comprendre les exigences des parties prenantes
Groupes de discussion	Les groupes de discussion consistent à réunir les représentants des parties prenantes clés de certains groupes et communautés pour débattre des risques, attentes et recommandations afférents au PEPP et autres thématiques y afférentes. Ces groupes de discussions ont rassemblé des parties prenantes qui défendent des points de vue différents, ce qui a permis de cerner les inquiétudes et les exigences des différents bords.	- Identifier les exigences pour définir le périmètre des solutions - Identifier les exigences qui ne sont pas ouvertement affirmées, mais qui doivent tout de même être satisfaites pour répondre aux besoins des parties prenantes - Définir quelles exigences sont prioritaires ou parvenir à un consensus - Identifier et résoudre les conflits potentiels entre parties prenantes et/ou vis-à-vis du projet
Analyse participative	L'analyse participative porte sur les activités des parties prenantes. Ces dernières doivent au préalable répertorier leurs activités, processus et méthodes, et faire état des changements souhaités, de leurs inquiétudes et de leurs besoins. Cette méthode a permis d'impliquer directement certaines parties prenantes dans le processus de consultation et de porter une attention particulière à leur point de vue sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PEPP.	- Envisager les processus ou procédures du point de vue de chaque partie prenante
Forums publics	Les forums publics permettent à la population d'exprimer ses idées et ainsi de contribuer efficacement au processus de prise de décision. Ils peuvent servir à prendre rapidement connaissance des préoccupations du public.	- Identifier les exigences du public - Tenir compte des valeurs défendues par le public lors de la prise de décision - Identifier et répondre aux inquiétudes du public
Séances de réflexion	Procéder à une séance de réflexion avec les parties prenantes permet de recueillir rapidement leurs idées et contributions. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs idées quant à un sujet ou problème spécifique.	- Répondre aux exigences et résoudre les conflits - Répertorier différentes options et solutions

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Sur la base de l'utilisation de chaque outil ou la combinaison d'outils de consultation décrits ci-dessus, les parties prenantes essentielles ont été consultées, de façon à obtenir des résultats probants et d'éviter les lacunes.

7.5 Analyse des résultats des consultations

Un processus de consultation, dont la méthodologie est ci-dessus, a donné l'opportunité aux parties prenantes de s'exprimer librement sur les risques du projet BRT, ses impacts et les mesures d'atténuation.

Les principales craintes et préoccupations, ainsi que leurs attentes, suggestions et recommandations sont présentées ci-dessous.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 9 : Synthèse des préoccupations et recommandations déclinées par les parties prenantes lors de la préparation du PEPP

#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Nom PP*	*Craintes / Préoccupations*	*Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)*
1	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Comité ad hoc et Groupe opérationnel de Dakar	- Risques d'accident lors des travaux et pendant la mise en service du BRT ; - Problèmes de sécurité à hauteur des établissements scolaires ; - Risques d'inaccessibilité des coûts de transport à toutes les couches sociales ; - Risques de pression sur le projet par la société civile, les lobbies ou organisations d'intérêts corporatistes ; - Risques sur la santé des riverains lors des travaux (recrudescence des affections oculaires, dermatologiques, broncho-pulmonaires)	- Former le personnel conducteur d'engins aux normes de bonnes pratiques et régir leur travail par une ligne de conduite ; - Recruter et former le personnel exploitant du BRT pour une meilleure prise en charge des préoccupations des usagers ; - Respecter les conditions d'hygiène, d'assainissement et de gestion des ordures dans tous les terminus
2	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)		
3	Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)		
4	Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Direction des eaux, forêts et conservation des sols (DEFCCS)		
5	Gouvernement	Ministre chargé des mines	Direction des mines et de la géologie		
6	Gouvernement	Ministère chargé du travail	Direction générale du travail et de la sécurité sociale		
7	Gouvernement	Ministère chargé des infrastructures	AGEROUTE	- Dégâts hors emprises associés à la phase de démolition des structures impactées sur le corridor - Non recrutement de la main d'œuvre locale, en particulier pour les jeunes.	- Impliquer les associations de jeunes afin de toucher les personnes les plus influentes. - Contacter la Protection Civile et un Huissier pour diagnostiquer les structures hors emprises susceptibles de subir les impacts des vibrations. - Prendre en compte les taxis clandos
8	Collectivités territoriales sur	Collectivités territoriales dans le corridor du BRT y	Mairies de Dakar et Guédiawaye et collectivités associées	- Risques d'accidents redoutés pendant les travaux et l'exploitation du BRT	- Respecter le planning et la durée des travaux

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Nom PP*	*Craintes / Préoccupations*	*Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)*
	le corridor du BRT	compris les populations riveraines du corridor du BRT		- Difficultés de traversée des biens et des personnes du fait de la mise en place du BRT - Risques d'inondation des quartiers riverains au corridor du BRT - Non compensation des équipements collectifs de manière juste (équipements du PRECOL car la mairie rembourse à hauteur de 25 millions par année). - Pertes de recettes des collectivités locales du fait des déplacements des places d'affaires et autres activités sources de recettes	- Recrutement de la main d'œuvre locale - Bien gérer la communication avec les personnes affectées - Compensation des pertes d'équipements collectifs dont les communes sont propriétaires - Veiller à l'accessibilité des quartiers riverains - Impliquer les communes traversées et les associations de quartiers dans la gestion sociale du projet. - Veiller à la mise en place d'un cadre transparent pour le recrutement de la main d'œuvre locale. - Prendre en compte les risques d'accidents par le biais d'une sécurisation des traversées et de la circulation - Renforcer la collaboration avec les communes traversées - Former les conducteurs locaux des transports en perspective de la mise en service du BRT
9	Syndicats de transport	Syndicats des transporteurs	- Syndicats et organisations socioprofessionnelles impliqués dans le transport interurbain - Associations des Taxis (Rassemblement pour la	- Risques de concurrence des systèmes de transport existants sur le corridor du BRT - Absence de visibilité sur les mesures concrètes à mettre en œuvre au titre de la restructuration du réseau et des modes de compensation	- Réorganiser le transport de manière à spécialiser les lignes. - Renforcer les taxis en termes de formation et de logistique - Diligenter l'octroi de licences aux taxis et de manière transparente

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Nom PP*	*Craintes / Préoccupations*	*Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)*
			Modernisation des Transports du Sénégal, Syndicat des Chauffeurs des Taxis du Sénégal, Circulation Taxis Dakar, Darou Salam (sise à Grand Médine), etc.)	- Risques d'appauvrissement et de pertes de sources de revenus des transporteurs du fait de la suppression de 14 lignes dont le trajet sera uniquement réservé au BRT - Manque de maitrise sur les modalités compensatoires (dédommager les transporteurs pour les pertes qu'ils vont subir au même titre que les familles affectées) - Risques de faillite de GIE, notamment le GIE Darou Salam (le GIE va perdre 7 des 14 lignes à supprimer) - Difficultés de gérer le remboursement des prêts bancaires consentis lors de l'acquisition des véhicules AFTU - Pertes de recettes et risques sociaux potentiellement induits	- Mettre en place un cadre de communication et d'échanges qui regroupe tous les groupements de GIEs - Intégrer les nationaux en ouvrant le capital Implication de l'AFTU à toutes les étapes du projet - Aménager des aires de stationnement destinées aux taxis dans chaque pôle d'échange.
10	Communautés affectées par le Projet et personnes vulnérables	Personnes affectées par le PAP y compris celles vulnérables	Personnes affectées, toutes catégories confondues (habitats, places d'affaires notamment)	- Pertes de réseaux de solidarité ; - Dislocation des familles déplacées - Eclatement du tissu social, des réseaux de solidarité " groupes de tontine", des groupements d'intérêt économique (GIE) et des activités de promotion des femmes etc. - Perte d'activités et de rentabilité financière surtout dans l'informel et le privé ; - Forme d'indemnisation en espèce imposée aux PAP;	- Réinstaller les PAP sur un même site de recasement pour préserver le tissu social ; - Créer une mutuelle de santé et contractualiser avec des structures de santé pour la prise en charge des personnes dont la santé et la sécurité seront affectées par les travaux ; - Développer un volet communication à travers des campagnes pour amener les populations à adopter un comportement citoyen afin de préserver les infrastructures, les

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
				- Inégalité dans le processus d'indemnisation et de réinstallation ; - Déstabilisation de l'équilibre socio-économique déjà précaire des personnes vulnérables : veuves, chômeurs et personnes à mobilité réduite en particulier ; - Pertes d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes qui détiennent des places d'affaires dans le quartier à déplacer	équipements tout en respectant les mesures d'hygiène et de salubrité ; - Mettre en place un système efficace de conciliation et de paiement des PAP ; - Favoriser l'indemnisation en nature pour les pertes de terres d'habitations ; - Revaloriser les barèmes du foncier pour permettre aux PAP de trouver des terres dans les quartiers environnants ; - Appliquer la transparence dans tout le processus de réinstallation ; - Aider au maintien des tissus sociaux par un recasement d'ensemble de toutes les PAP sur un seul et même site ; - Partager régulièrement l'information inhérente à la réinstallation avec les PAP à travers leur collectif ; - Aider à la survie des réseaux de solidarité féminins " Tontine" par l'accès au crédit par les femmes et par le financement de leurs activités commerciales ; - Veiller à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de la localité par le recrutement et la formation complémentaire dans les

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

#	Catégorie de PP	ID	Nom PP	Craintes / Préoccupations	Attentes / Suggestions / Recommandations / Exigences (si sont identifiées)
					métiers, tels que de tailleurs, de coiffure, de soudeur - Assister les groupes vulnérables.
11	ONG/OCB	Associations / GIE de la zone d'impact du BRT	Association nationale des handicapés moteurs du Sénégal & GIE départementaux comprenant les sections de femmes	- Non prise en compte des groupes vulnérables dans le projet (femmes, personnes à mobilité réduite notamment) ; - Faible capacité des groupes vulnérables à bénéficier des avantages du projet	- La prise en compte des besoins (aménagements dédiés) des personnes à mobilité réduite en termes d'accès au BRT; - Promouvoir les femmes conductrices et chefs de station dans le BRT et faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite au BRT à moindre coût.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 10 : Synthèse des préoccupations et recommandations déclinées par les parties prenantes lors de la mise à jour du PEPP

	Catégorie de PP	***ID***	***Nom PP***	***Craintes / Préoccupations***	***Attentes / Suggestions / recommandations / Exigences (si sont identifiées)***
1	*Collectif de hamo 2*	*Concessions*		• Le processus du projet BRT relatif à la libération des emprises • Craintes liées au traitement des PAP de Hamo • Site de recasement pour les chefs de ménages impactés • Implication des acteurs locaux dans le projet • La prise en compte des personnes non recensées	Respect des règles d'une bonne collaboration qui doit se fonder sur une information juste et vraie, Implication du collectif à tous les niveaux du projet, facilitation pour l'obtention rapide de parcelles de recasement non loin de la Zone (niveau de l'espace situé à côté du centre de sauvegarde de Cambéréne ou dans la zone entre la station d'épuration et Patte d'Oie). L'appui à la recherche pour l'achat de terrain dont les prix proposés dans la zone de Hamo sont supérieurs à 50 000 000 FCFA. Impliquer les membres du collectif de Hamo dans les démarches de recherche d'un site de relogement des impactés car ils ont une bonne connaissance de la zone et sont prêts à faire des propositions Les soucis posés par les enfants qui ne connaissent que la cité et qui ne souhaitent pas déménagés en dehors du quartier des Hamos Révision du barème foncier qui, malgré l'effort fait par l'autorité, la capacitation sociale des acteurs locaux pour mieux accompagner les PAP laissées à elles-mêmes. Corriger l'injustice constatée sur le paiement des PRL qui représentaient une source de revenus substantiels pour les impactés et qui aujourd'hui risquent de les placer dans une situation de pauvreté voir de vulnérabilité extrême Mieux planifier les rencontres avec les PAP du collectif pour leur permettre de bien préparer les thèmes abordés

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Catégorie de PP	***ID***	***Nom PP***	***Craintes / Préoccupations***	***Attentes / Suggestions / recommandations / Exigences (si sont identifiées)***
					L'iniquité dans le traitement des PAP (comparativement à celles de Grand Médine), les promesses non tenues (non-paiement dans les délais, le faible prix du foncier), le manque de visibilité sur la réinstallation, d'où l'idée soulevée par un impacté (A. FALL) de dénoncer le Projet BRT au niveau des partenaires
2	*Collectif des impactés fleuristes*	*Places d'affaires informells*		• Site de recasement pour la continuité de l'activité • Accompagnement pour le raccordement du réseau hydraulique pour arrosage les fleurs • La prise en compte des personnes non recensée	Le collectif des vendeurs, à travers le président affirme avoir fait un courrier au Préfet pour l'accompagnement dans la recherche de site de recasement. Pour cela, le collectif recommande au projet de faciliter l'obtention du site qui peut être favorable à l'exposition des fleurs. Ils soutiennent que des démarches sont entamées avec le délégué de quartier de la zone ciblée en organisant une visite. Une autre recommandation est relative au paiement des personnes exerçantes dans la zone
3	*Collectif des impactés vendeurs de vollailles*	*Places d'affaires informels*		• Site de recasement sur la route longeant Amadou Hampaté Ba pour la continuité de l'activité • La prise en compte des personnes non recensées qui exercent dans la zone. • Les cas d'omissions signalés à traiter	Le collectif des vendeurs, à travers le président affirme avoir fait un courrier au Préfet pour l'accompagnement dans le recasement à coté pour ne pas s'éloigner de la clientèle. Pour cela, le collectif recommande au projet de faciliter l'obtention du site qui peut être favorable à l'exposition de la de volaille. Une autre recommandation est relative au paiement des personnes exerçantes dans la zone
4	*Collectif des marchands ambulents du rond-point liberté 6*	*Places d'affaires informelles*		Reconversion en louma hébdomadaire sur les sites ciblés(la Foire de Daakr, le rond-point de liberté 5)	Document de projet transmis au Préfet et au CETUD

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Catégorie de PP	***ID***	***Nom PP***	***Craintes / Préoccupations***	***Attentes / Suggestions / recommandations / Exigences (si sont identifiées)***
				Accompagement social pour la communication l'acquisition de baches, chaises, de toilettes mobiles, camions, surveillants Marchés tournant : ▪ 3 jours à la foire de Dakar ▪ 2 jours jardins public des Hlm Patte d'oie ▪ 2 jours espace publics en face du stade LSS ou au niveau de celui de liberté *5*	Attentes pour la saisine de l'administration de la Foire pour les VSD du louma et du marché samdi Négociation avec le promoteur du marché samedi Accompagnement pour un recasement définitif et la reprise des activités
5	*Garage Clandos de Grand Médine*	*Activités illégale de transport*		▪ Aide au déplacement ▪ Accompagnement social pour la reprise des activités	Aide à la formalisation Insertion dans le projet de taxi de proximité Intégration dans le système de rabattement
6	*Terminus DDD et AFTU sis à la corniche de Guédiawaye*	*Opérateurs de transport*	*4 lignes AFTU en sus de celle de DDD*	Rélocalisation pour la poursuite des activités	Site de relocalisation Aménagement Reglement d'exploitation
7	*Collectivité territoriale*	*Commune de Médina Gounass*		▪ Attribution de la parcelle de 4000 m² appartenant à l'Etat à la commune de Gounass pour la construction d'un centre commercial, mais étant donné qu'elle n'a pas le financement, elle consent à la relocation des terminus AFTU et DDD ▪ Convention pour les retombées économiques	La mise à disposition de l'espace une fois les travaux du BRT terminés Signature de la convention et du règlement d'exploitation pour améliorer les recettes de la commune La construction de 4 salles de classes pour l'école élémentaire de la commune L'accompagnement social de la commune
8	*Collectivité territoriale*	*Mairie Grand Yoff*		▪ Vulnérabilité des commercants ▪ Perte d'espace ▪ Problème d'accidents et de sécurité routière ▪ Augmentation de la fracture entre Grand Yoff traditionnel	Construction du centre commercial pour le recasement des PAP places d'affaires Reconstruction du terrain Gual –Gui Réhabilitation de l'école élémentaire de Khar Yalla

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Catégorie de PP	*ID*	*Nom PP*	*Craintes / Préoccupations*	*Attentes / Suggestions / recommandations / Exigences (si sont identifiées)*
				et les nouveaux quartiers nantis. En effet, la commune de Grand Yoff est la plus peuplée de la région de Dakar et est parmi les plus démunies	Réhabilitration des édicules publics de l'école élementaire des HLM Grand Yoff Accompagnement en logistique plate forme Développement d'un partenariat avec le CETUD pour les recettes liées à la mise en place des parking Affectation des poches restantes après la construction de l'infrastrure du BRT Sensibilisation sur la sécurité routière et sur les VBG

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

8 Plan d'engagement

Cette section décrit les activités d'engagement des parties prenantes qui seront mises en œuvre par le projet BRT, y compris les activités adaptées aux phases / développements spécifiques du projet ainsi que l'engagement de routine en cours.

8.1 Principes

Les principes qui seront utilisés par le projet BRT dans la conception de ses méthodes d'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles de la Banque Mondiale qui est le principal Bailleur de Fonds du Projet.

Ils comprennent les éléments suivants:

- L'engagement visera à fournir aux communautés locales directement touchées par le projet et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- La participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants: identification et analyse des parties prenantes, planification de l'engagement des parties prenantes, divulgation de l'information, consultation et participation, mécanisme de gestion des griefs et rapports continus aux parties prenantes concernées.
- Les exigences de la législation nationale sénégalaise en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

8.2 But et objectifs de l'engagement des parties prenantes

L'Objectif du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) est d'identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Le PEPP doit décrire les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes.

L'engagement des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet BRT, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du projet. Les principaux objectifs du plan d'engagement avec les parties prenantes sont les suivants:

- identifier toutes les parties prenantes ;
- obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet;
- bien guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des parties prenantes ;
- bien gérer la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées ;
- documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- assurer un processus dans le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et que des processus supplémentaires soient ajoutés au besoin pour les groupes vulnérables ou marginalisés.

Le tableau suivant précise les objectifs du plan d'engagement avec les parties prenantes :

Tableau 10 : Précisions sur les objectifs du PEPP

Objectifs	Justification
Identifier l'ensemble des acteurs concernés par le Projet BRT	Impliquer autant d'acteurs que possible facilitera la communication inclusive et permettra de capter une large gamme de préoccupations et de questions.
Réaliser la cartographie des parties prenantes du Projet BRT	Pour faciliter la gestion des parties prenantes par zone et par activité.
Diffuser l'information sur le Projet BRT de façon précise, ouverte et transparente	Veiller à ce que les parties prenantes, en particulier celles les plus directement touchées par les travaux envisagés, puissent disposer d'informations justes et crédibles qui leur permettront de faire des commentaires avisés et de faire des planifications pour l'avenir. Cette approche ouverte (franche, directe), accessible à tous et transparente est essentielle pour réduire les niveaux d'incertitude et d'inquiétude. L'information doit permettre aux parties concernées une meilleure compréhension des risques, impacts et bénéfices potentiels du Projet.
Recueillir les informations nécessaires aux études environnementales et techniques	Les personnes familières au milieu local peuvent fournir des informations sur le milieu local et son utilisation qui seront utiles aux études et à la mise en œuvre du Projet BRT. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins.
Créer des partenariats pour promouvoir une interaction constructive entre toutes les parties	Développer des relations de confiance entre le CETUD et les parties prenantes contribuera à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur, la sous information et la désinformation. Identifier les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer ; donnant ainsi au Projet BRT une meilleure compréhension des problèmes et attentes des parties prenantes et augmentant de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales.
Enregistrer et adresser les griefs, préoccupations, questions et suggestions du public	Documenter les griefs et préoccupations des parties prenantes aide à retracer et à motiver la prise de décisions. Ceci permet d'intégrer les parties prenantes dans la conception et la planification du Projet BRT.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Objectifs	Justification
Gérer les attentes des parties prenantes	Attentes, positives et négatives, sont souvent disproportionnées par rapport aux réalités d'un projet. Cela est particulièrement vrai dans les zones d'extrême pauvreté avec un développement limité et des infrastructures et prestations de service faibles. Veiller à ce que les attentes soient maintenues à des niveaux réalistes (par exemple possibilités d'emplois, fourniture d'infrastructures locales, développement social et réinstallation) limiter les attentes et frustrations des parties directement concernées aux stades de mise en œuvre du Projet BRT. Frustrations et attentes non satisfaites sont des déclencheurs clés de conflits et nécessitent une atténuation et une gestion.
Satisfaire aux exigences nationales et internationales	Assurer la conformité à la réglementation permet d'éviter les potentiels retards du Projet BRT sur la base de questions de procédure plutôt que celles de fond.

8.3 Méthode d'engagement des parties prenantes

Cette section décrit les principes des méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet. Le plan présenté à la section 8.3 identifie les méthodes qui seront réellement utilisées.

8.3.1 Assemblées avec les communautés

Les assemblées au niveau communautaire rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes:

- elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités;
- elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information;
- elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes et complètent les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication «officielle».

8.3.2 Groupes focus

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables ou l'emploi des femmes) à des fins de consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

divergentes sont exprimées; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

8.3.3 Entretiens individuels

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations personnelles et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement.

Ils ont été utilisés dans le processus d'acquisition des terres. Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

8.3.4 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants:

- des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons du développement du projet;
- des entrevues avec la direction du Projet;
- des visites de sites organisées pour les journalistes.

Ces méthodes sont déjà largement utilisées par le Projet BRT, qui a développé une bonne relation avec les médias de masse actifs dans la région de Dakar.

8.3.5 Commissions ou comités locaux

Des comités et des commissions peuvent être établis au niveau local, départemental ou régional, afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple, recrutement local, suivi environnemental des travaux et acquisition de terres au niveau local, impact sur les personnes vulnérables).

Ces comités et commissions mixant les représentants du Projet, les représentants de la société civile et de la communauté, et les autorités administratives et locales ou des organes locaux peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

Comme mentionné dans la section 7 ci-dessus, le projet BRT a déjà établi des rencontres au niveau régional, départemental et communautaire et les maintiendra durant toutes les phases du projet pour partager des informations importantes et consulter les parties prenantes intéressées et affectées sur les enjeux tels que l'embauche de la main d'œuvre local et les impacts environnementaux et sociaux importants. Si des discussions supplémentaires sont nécessaires pour des sujets importants (par exemple, l'expansion du projet ou la modification de la documentation de conception du projet), ces instances seront privilégiées.

8.3.6 Forums, ateliers et expositions

Des forums et des ateliers rassemblent diverses parties prenantes et sont des outils puissants pour partager des idées, établir un consensus et développer l'engagement. La clé est de structurer ces sessions pour qu'elles ne soient pas une série de discours représentant des positions formelles enracinées, mais de véritables ateliers avec une combinaison de discours et de sessions de brainstorming moins formelles. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique d'intérêt général où les parties prenantes aux niveaux local et national sont impliquées.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

8.3.7 Brochures sur le projet

Le Projet BRT élaborera une brochure simplifiée de présentation du Projet (2 pages A4) présentant les informations suivantes pour une large diffusion:

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principaux objets à construire;
- Les principaux impacts environnementaux et sociaux du projet;
- Mécanisme de consultation du projet;
- mécanisme de règlement des griefs du projet;
- Disponibilité de la documentation (quoi, où);
- Informations de contact.

Cette brochure sera divulguée sur le site Internet du CETUD et sera également disponible au centre d'information et dans les bureaux de l'administration locale (Préfectures et Mairies).

Le Projet devrait préparer chaque trimestre une simple brochure de présentation du Projet (2 pages A4) présentant les informations suivantes pour une large diffusion:

- Réalisations clés du projet au cours du dernier trimestre (construction de nouveaux objets, sécurité des employés, investissement communautaire ou autres), avec illustrations et photographies pertinentes;
- Principales activités de consultation au dernier trimestre;
- Événement important (comme la participation du Projet à des foires ou des expositions);
- Toute activité de responsabilité sociétale ou autre;
- Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants) désagrégées par sexe ;
- Nouveaux documents disponibles;
- Rappels sur les requêtes et les griefs, et les informations de contact.

8.3.8 Site web du projet

Le projet BRT ouvrira un site Web dédié où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public (voir section 8.3.8), qui seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi.

Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief.

Ces fiches seront suivies quotidiennement (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'équipe du projet), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et de répondre dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

8.3.9 Visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet BRT consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (députés, élus locaux, journalistes, représentants des organisations de la société civile) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation.

La visite des installations du projet par des groupes de jeunes et d'écoliers peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les formations supérieures soutenues par le projet.

8.3.10 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation.

En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UCP-BRT.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UCP-BRT sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge, au besoin.

L'annexe 4 présente le formulaire dédié aux feedbacks.

8.4 Méthode d'engagement des parties prenantes

Les documents suivants seront divulgués publiquement par le Projet:

- ✓ La notice trimestrielle du projet sera divulguée à travers les canaux suivants :
  - Site Web du projet BRT;
  - Préfectures de Dakar et Guédiawaye
  - Mairies des villes de Dakar et Guédiawaye
  - Bureaux des ONG facilitatrices ;
- ✓ L'EIES et le PAR du projet BRT (actuellement validés par le Gouvernement du Sénégal et la Banque Mondiale) seront divulgués à travers les canaux suivants :
  - Site Web du projet BRT;
  - Préfectures de Dakar et Guédiawaye
  - Mairies des villes de Dakar et Guédiawaye
  - DEEC et DREEEC Dakar.

Tous les communiqués de presse du projet seront divulgués sur le site web du projet (en plus d'être communiqués aux organes de presse). De même, les postes vacants du projet seront divulgués sur le site Web du projet.

8.5 Accompagnement des Parties prenantes

➢ Concessions

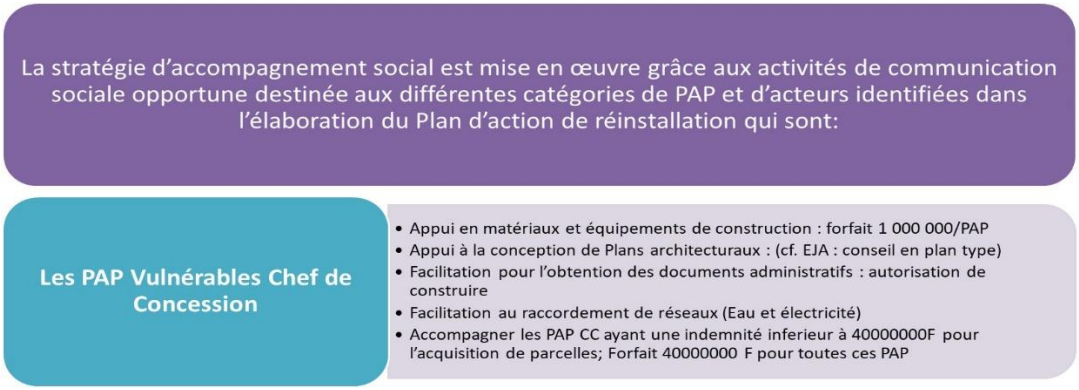

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- **PAP Places d'affaires vulnérables** : il est prévu une aide à la reprise des activités économiques sous forme de micro-projets : pour améliorer ou faciliter le développement des AGR et le renforcement de capacités (gestion de l'entreprise, finances et suivi)

- **PAP Places d'affaires** :

    - appui à l'orientation vers la reconversion des marchés hebdo tournants selon les opportunités offertes par les municipalités pour les marchands de liberté 6 dont les modalités pratiques seront déclinées par une note ;
    - accompagnement des PAP PA de PETERSEN pour la réinstallation au niveau du centre commercial Felix Eboué ;
    - intégration des PAP métiers de l'automobile de PETERSEN au niveau du site de réinstallation de 50 ha de Diamniadio prévu par le ministère en charge de l'artisanat et de la formation professionnelle ;
    - Renforcement de capacités des marchands pour les aider à mieux développer les activités

- **Opérateurs de transport :**

    - Réservation de 30 % dans le cadre de la DSP du BRT;
    - Implication et intégration dans a restructuration du réseau, 2ème composante du BRT
    - Appui à l'aménagement du site de relocalisation de la Gare de PETERSEN à **l'Ilot Alter,**
    - Accompagnement pour la relocalisation des terminus de AFTU ligne 24,38,64,72 de Sam Notaire et DDD dans la Commune de **Médina Gounass**

- **Collectivités territoriales traversées**

    - Aménagement des espaces publics avec le pavage,
    - Fournitures scolaires
    - Matériel informatiques,
    - Matériel de nettoiement,
    - Matériel et équipements sanitaires,
    - Construction de salles de classes
    - Renforcement de capacités
    - Retombés économiques liées à l'installation des terminus (redevance)

- **Organisations communautaires à la base** : renforcement des capacités et la dotation en équipement sportifs

- **Les établissements scolaires et inspections d'académie impactées** :

    - La construction et la réhabilitation des toilettes publiques jugées opportunes
    - La distribution de fournitures scolaires
    - L'appui en matériel informatique
    - La construction de salles de classes, de cantines et d'équipements
    - L'Appui en produits d'entretien

- Collectivités territoriales hors corridor

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

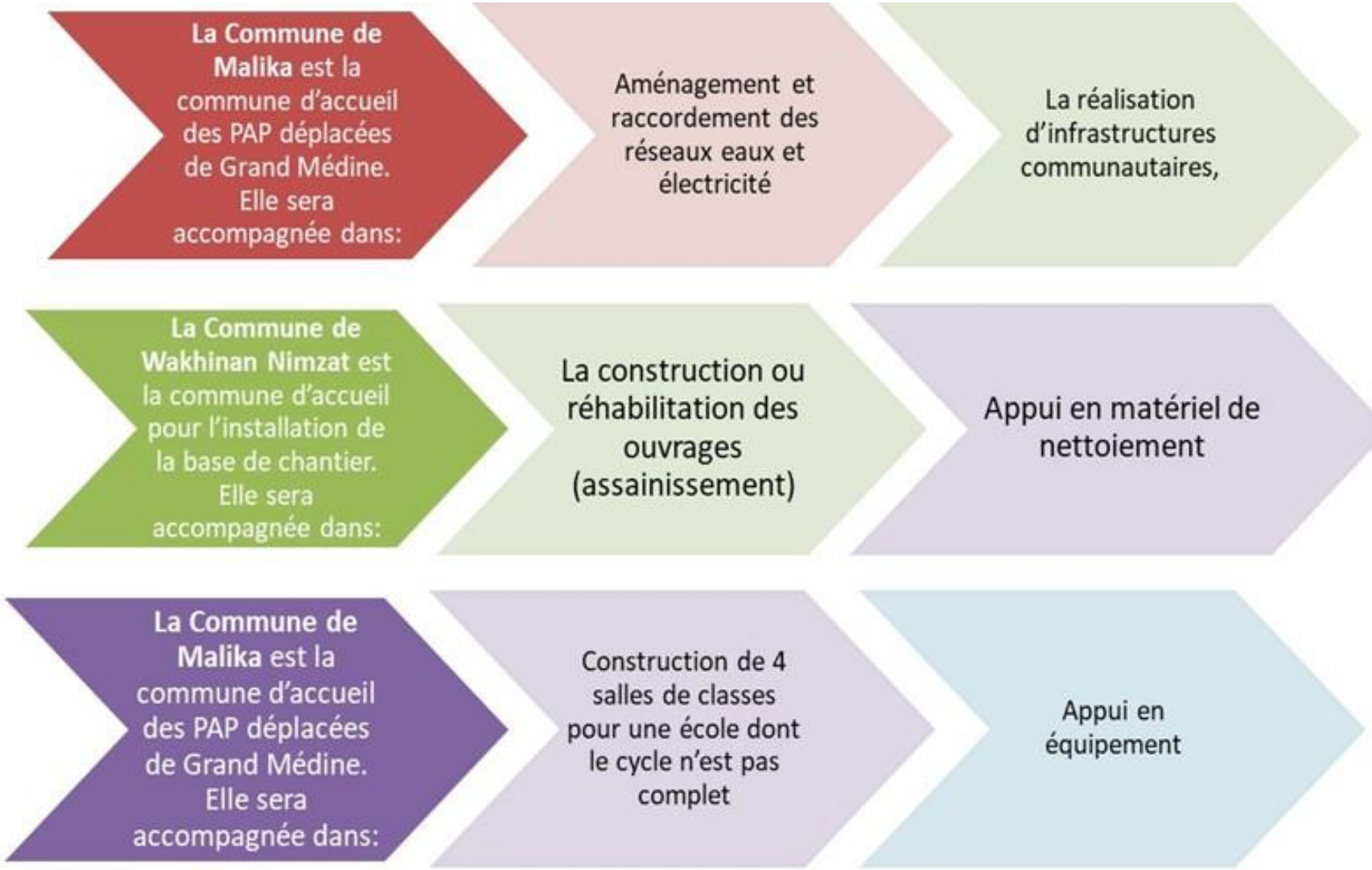

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

9 Plan d'action de communication et de divulgation

9.1 Objectifs et principes directeurs d'élaboration du plan de communication

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs.

Ce plan de communication qui est donc développé pour appuyer l'opérationnalisation de l'engagement des parties prenantes n'est pas un document figé. Les actions de communication pourront être revues et évoluer en fonction des priorités (et des événements importants) dans la vie du projet BRT. Et aussi, par les leçons à tirer acquises au cours des diverses actions de communication menées.

Ce plan n'a pas pour vocation de communiquer exclusivement envers les bénéficiaires finaux (populations). Il s'oriente vers toutes les parties prenantes qu'elles soient affectées, intéressées ou vulnérables.

En effet, de nombreuses représentations peuvent impacter négativement le BRT. Pour y remédier, un plan de communication sera défini dont l'objectif est d'arriver à susciter un changement de comportement des parties prenantes par rapport aux aspects qui peuvent influencer négativement le projet. Il s'agira de maintenir l'information et le dialogue avec toutes les parties prenantes durant toute la vie du projet.

S'agissant de la phase de travaux et d'exploitation du BRT, le plan de communication vise à:

- Informer les parties prenantes sur le processus et les critères et choix du projet et surtout du tracé retenu ;
- Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagés ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passifs;
- Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du BRT
- Impliquer les groupes vulnérables (les couches sociales, en particulier les femmes, les groupes vulnérables, les personnes à mobilité réduite) à travers une approche ciblée,
- Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.

A cet égard, le plan de communication veillera à identifier les meilleurs messages à faire passer et les vecteurs pertinents dont :

- Des consultations publiques qui seront prévues avec les populations bénéficiaires du projet
- Des focus group pour envisager les personnes affectées et les représentants des organisations communautaires de base comprenant associations de quartiers, les groupements de femmes, etc.
- Des entretiens directs avec les structures telles qu'ONG, Services, autorités administratives, collectivités locales, les organisations de transporteurs ;
- Des ateliers seront organisés périodiquement avec les parties prenantes.

Ces systèmes de communication sont sanctionnés par un PV de réunion et une liste de présence signée par les participants en plus d'un registre photographique.

Les informations recueillies ainsi que les questions, commentaires et suggestions sont notés par un des moyens préétablis : procès-verbal de la rencontre, documents individuels signés ou enregistrement audio-vidéo. Par la suite, ces informations sont inscrites dans la base de données consacrée à la gestion de l'information.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Des messages clés sont ainsi élaborés à l'endroit des parties prenantes. Aussi, des éventuelles questions que les populations des sites d'intervention du BRT et leurs voisins pourraient poser seront répertoriées. Des réponses seront proposées à ces probables questions.

Ce répertoire sera partagé à tout le personnel et les partenaires de l'UCP-BRT afin d'assurer l'uniformité des réponses données par ces derniers à une même préoccupation des populations. Pour ce faire, un rappel de la nécessité de garder sur soi le recueil des messages et questions clés, doit être fait à l'endroit de toute équipe qui entreprend une mission sur le terrain ou sur une séance de communication.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Tableau 11 : Activités de communication pour l'implication des parties prenantes en vue de leur adhésion au projet

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
1	Assemblée Nationale	Réseaux des parlementaires sur la sécurité routière et l'environnement	importante	RPSE REPES	Proposent des loi et règlement pour les reformes des secteurs de l'environnement et des transports	Réforme pour l'actualisation de la loi sur l'expropriation pour réviser le décret de 2010 qui est caduc ; Révision du code de l'environnement pour la prise en compte de la dimension changement climatique et renforcer le disposition de lutte contre les pollutions et les nuisances des milieux récepteurs notamment l'AIR	Elevé	Meneur	Les garder informés	Mise en place d'une plateforme d'échanges Les impliquer dans la mise en œuvre des composantes 3 et 4 du projet BRT : renforcement des capacités et sécurité routière	Dès la validation du PEPP

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
1	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Importante	Comité ad hoc et Groupe opérationnel de Dakar	Pilote des activités du projet	Suivi du processus de libération des emprises	Élevé	Meneur	Les garder informés	Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec les acteurs gouvernementaux pour assurer: - qu'ils sont régulièrement informés de l'évolution des activités du projet et les exigences des usagers et autres parties prenantes contenues dans les accords avec le Projet BRT sont prises en compte respectées, et - qu'ils ont une compréhension claire des résultats des étapes clé des activités et/ou d'éventuelles difficultés rencontrées.	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)
2	Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	Importante	Commission départementale de recensement et	Pilote des activités du projet	Evaluation des impenses; Conciliation des PAP ; Gestion des réclamations	Élevé	Meneur	Les garder informés	Appui en terme de moyens logistiques (logiciels, tablettes, fourniture et consommables, véhicules)	Pendant les phases du Projet de préparation et de construction

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
				d'évaluation des impenses (CDREI)		; Gestion des demandes d'emploi au niveau local					
3	Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Importante	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	Contrôle des activités du projet Appui st mise en œuvre du dossier GCF Acquisition de station de mesures de la qualité de l'air et de capteur	Délivrances des permis environnementaux ; inspection environnementale des travaux Développement d'un mécanisme de développement propre MDP	Élevé	Favorable	Les garder informés	Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec la DEEC/DREEC et Prendre des dispositions pour assurer que les exigences environnementales en vigueur au Sénégal sont respectées et que le Ministère en charge de l'Environnement est régulièrement informé et impliqué dans les actions relatives à l'environnement	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
4	Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Importante	Direction des eaux, forêts et conservation des sols (DEFCCS)	Contrôle des activités du projet Convention pour le dépôt de nus BRT	Délivrances des autorisations de coupes ; Membre du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les garder informés	Prendre des dispositions pour assurer que les exigences de la réglementation forestière en vigueur au Sénégal sont respectées et que le département des eaux et forêts est saisi pour toutes les autorités requises et est régulièrement informé et impliqué dans les actions le concernant	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)
5	Gouvernement	Ministre chargé des mines	Importante	Direction des mines et de la géologie	Contrôle des activités du projet	Délivrances des autorisations de coupes ; Membre du comité d'inspection environnementale des travaux	Élevé	Favorable	Les garder informés	Prendre des dispositions pour assurer que les exigences de la réglementation minière en vigueur au Sénégal sont respectées et que le département des mines est saisi pour toutes les autorités en termes d'exploitation de carrières et d'emprunt et est régulièrement informé et impliqué dans les actions le concernant	Pendant les phases de préparation, et de construction

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
6	Gouvernement	Ministère chargé du travail	Importante	Direction générale du travail et de la sécurité sociale	Contrôle des activités du projet	Inspection des conditions de travail dans les chantiers ; Membres du comité d'inspection environnemental e des travaux	Élevé	Favorable	Les garder informés	Prendre des dispositions pour assurer que les exigences de la réglementation afférente au Code du travail en vigueur au Sénégal sont respectées par les prestataires du Projet BRT (entreprises et sous-traitant) et que les aspects afférents à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail sont dument pris en compte dans le Projet	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
7	Gouvernement	Ministère chargé des infrastructures	Importante	AGEROUTE	Porteur du projet (maîtrise d'ouvrage déléguée)	Design et exécution	Élevé	Favorable	Les garder informés	Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec le Ministère chargé des infrastructures pour assurer: - qu'il est régulièrement informé de l'évolution des activités d'infrastructures routières et ses exigences, en tant que répondant au niveau gouvernemental, sont prises en compte, et - qu'il a une compréhension claire des résultats des étapes clé des activités et/ou d'éventuelles difficultés rencontrées.	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
9	Gouvernement	Ministère de la santé et de l'action sociale	importante	Service régional de l'Action social Médecin chef de région Service d'Hygiène	Gestion des vulnérables avec la préparation de la délivrance du certificat d'indigence Gestion des accidents de travail HSE	Durant toutes les phases du projet et suivi environnemental	Moyen	Favorable	Les gardés informés	Cf. le point sur l'implication de la DEEC car la mise en œuvre de la convention prenant en compte les axes de collaboration de ces entités	Dès l'étape de libération des emprises et des travaux

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
10	Collectivités territoriales sur le corridor du BRT	Collectivités territoriales dans le corridor du BRT	Importante	Mairies de Dakar et Guédiawaye et collectivités associées	Partenaires du Projet (planification et exécution)	Mobilisation pendant les phases de Design, exécution et mise en service	Élevé	Favorable	Répondre à leurs préoccupations Gestion de la gare de Pétersen et recasement des commerçants Remplacement des ouvrages du Précol	Mettre en place un plan de communication avec les villes et communes riveraines de façon à leur permettre d'avoir des informations précises sur les activités et opportunités du projet avec une mise à jour régulière, et les implications dans le processus de planification et de mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de l'emploi de la main d'œuvre locale	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
11	Collectivités territoriales Impliquées	Communes hors du corridor	importante	Malika Médina Gounass	Relocalisation des PAP de Grand Médine Relocalisation des terminus AFTU et DDD qui étaient sur la section 1 du BRT, corniche de Guédiawaye	Libération des emprises et travaux	Elevé	Favorable	Accompagnement social pour l'éclairage public et la construction d'un poste de santé Convention tripartite et règlement d'exploitation	Libération apaisée des emprises du pôle d'échange de Grand Médine Gestion des opérateurs de transport pour éviter toutes perturbations de leurs activités	Démarrage du projet
12	Secteur privé	Secteur privé des BTP et bureaux d'études et de contrôle	Intéressante	Entreprises BTP et Bureau de contrôle	Prestataires du Projet	Exécution	Faible	Réticent	Répondre à leurs préoccupations	Visibilité des actions du Projet lors des évènements spéciaux / des journées spéciales / les expositions Communication sur les critères de sélection des prestataires	Pendant toutes les phases de préparation et de construction

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
13	Secteur privé	Concessionnaires	Intéressante	SONES, SDE, ONAS, SONATEL, SENELEC, Tigo, Expresso	Partenaires du Projet (préparation et exécution)	Design et exécution	Faible	Favorable	Les garder informés	Mettre en place un mécanisme intégré de communication étroite avec l'ensemble des concessionnaires pour assurer une bonne coordination des étapes clé des activités de construction et d'exploitation du réseau BRT et/ou d'éventuelles difficultés rencontrées Mise en place d'un comité régional réseau sous la supervision du Gouverneur	Pendant toutes les phases de préparation et de construction
14	Secteur privé	Exploitant	Intéressante	Futur exploitant du réseau BRT	Exploitation du réseau BRT	Mise en service du BRT	Faible	Favorable	Les garder informés	Information, Consultation, Communication continue selon un plan de communication à élaborer et mettre à jour régulièrement	Pendant la phase de mise en service

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
15	Syndicats de transport	Syndicats des transporteurs	Essentielle	• Syndicats et organisations socioprofessionnelles impliquées dans le transport interurbain • Associations des Taxis (Rassemblement pour la Modernisation des Transports du Sénégal, Syndicat des Chauffeurs des Taxis du Sénégal, Circulation Taxis Dakar, Darou Salam (sise à Grand Médine), etc.) Taxi clando de Grand Médine	Cibles spécifiques du projet Activité illégale de transport mais impactée par le BRT	Planification et mise en œuvre des activités de restructuration Libération des emprises	Elevé moyen	Meneur	Répondre à leurs préoccupations (mais à surveiller)	Dérouler un plan de communication en direction des Syndicats des Transporteurs, de façon à leur permettre d'avoir des informations précises sur les activités du projet avec une mise à jour régulière. Identifier les actions de reconversions avec les opérateurs Procéder à leur formalisation en facilitant leur intégration dans le projet des taxis de proximités	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service) Avant Exploitation du BRT

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
16	Volontaires	Organisation communautaire	essentielle	CIS	Relais communautaires	Phase travaux	Elevé	important	Sensibilisation recueil de plainte Transmission des demandes d'emploi Anticipation sur les plaintes	Protocole pour définir leur périmètre d'intervention sur la supervision de la structure facilitatrice	Dés leur installation et la signature du protocole
17	Communautés riveraines du corridor	Populations riveraines du corridor du BRT	Intéressante	Représentants des populations y compris Chefs de quartiers, Dignitaires locaux (autorités religieuses, etc)	Cibles spécifiques du projet	Mobilisation sociale et développement d'activités socioéconomiques et de mesures d'accompagnement	Elevé		Répondre à leurs préoccupations	Mettre en place un plan de communication avec les communautés riveraines de façon à leur permettre d'avoir des informations précises sur les activités et opportunités du projet avec une mise à jour régulière, et les implications dans le processus de planification et de mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de l'emploi de la main - d'œuvre locale	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
14	Communautés affectées par le Projet et personnes vulnérables	Personnes affectées par le projet (PAP), y compris celles vulnérables	Essentielle	Personnes affectées, toutes catégories confondues (habitats, places d'affaires notamment)	Cibles spécifiques du projet	Libération des emprises du corridor du BRT			Répondre à leurs préoccupations	Assurer que les options techniques sont les plus optimales ; Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec les PAP pour leur assurer de la transparence et de l'équité dans le processus d'indemnisation	Pendant toutes les phases de préparation et de construction
15	ONG/OCB	Associations / GIE de la zone d'impact du BRT	Intéressante	Association nationale des handicapés moteurs du Sénégal & GIE départementaux comprenant les membres femmes	Cibles spécifiques du projet	Participation à la conception du Projet & Planification, mise en œuvre et suivi des mesures d'assistance ciblées.		Meneur	Les approcher pro-activement et les appuyer	Communication, consultation et/ou implication dans la mise en œuvre de certaines activités du projet	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
16	Médias	Presses écrites, parlées et audiovisuelles	Intéressante	Radios, télévisions et journaux	Pouvoir à affecter positivement et/ou négativement le projet, et influence directe sur les informations communiquées sur le projet.	Dans le cours du projet	Elevé	Neutre	Les impliquer au besoin (mais à surveiller)	Assurer que le projet dispose d'une stratégie et d'un plan de communication effective avec la presse	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

	Identification					Evaluation de l'influence		Evaluation de l'engagement		Planification de la réponse	
#	*Catégorie de PP*	*ID*	*Classification*	*Nom PP*	*Explication*	*Etape de l'influence*	*Niveau d'influence*	*Niveau d'engagement*	*Action suggérée*	*Action pour l'implication et/ou le maintien de l'adhésion*	*Date d'échéance*
17	Bailleurs de fonds	Partenaires financiers du Projet	Intéressante	Banque mondiale et BEI principalement	Partenaires financiers du Projet	Planification, exécution et exploitation	Elevé	Favorable	Les garder informés	Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec la BM et la BEI pour assurer que : - elles sont régulièrement informées de l'évolution des activités du projet et - elles ont une compréhension claire des résultats des étapes clé des activités et/ou d'éventuelles difficultés rencontrées	Pendant toutes les phases du Projet (Préparation, construction et mise en service)

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

9.1 Mise en œuvre du plan de communication

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera suite à la divulgation du présent PEPP et pendant toutes les phases du Projet BRT (préparation, construction et exploitation du projet). Cette section vise à décrire les influences que les parties prenantes ont sur le projet selon leurs niveaux d'engagement ainsi que, les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes d'intervenants identifiés dans les sections précédentes. La mise en œuvre consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer des stratégies, à gérer ces dernières, à les budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs de communication, la démarche suivante est tenue :

- des forums sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- des réunions sectorielles avec les leaders d'opinion (délégués de quartiers, responsables syndicaux, organisations patronales, collectif des personnes affectées, etc.) ;
- des rencontres avec les jeunes, les groupements de femmes et les autres couches vulnérables ;
- des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;
- des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les PAP avant le passage en commission de conciliation ;
- un système d'affichage au niveau des mairies, des préfectures ;
- des communiqués de presse (radios et journaux) tout au long du processus du projet (phase des travaux « 30 mois » et « 5 ans à compter du début de l'exploitation du BRT ») pour bien informer sur les activités du Projet.
- des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des associations de quartiers en tant que relais du projet dans les modules suivants :
    - les techniques de l'approche participative
    - la préparation et la conduite des réunions : le cas de la mobilisation sociale
    - la prise de parole en public et l'art de convaincre.

En perspective, il est prévue la mise ne place de la maison BRT et de six kiosques d'informations qui seront animés par le CETUD avec l'aide des CIS et de EJA.

9.2 Niveau de mise en œuvre de la communication projet

La communication développée a été proactive et dynamique car dépend du contexte économique politique et social. Ainsi, la stratégie ci-après a sous-tendue le déroulement des activités, il s'agit :

- I**nformer régulièrement les parties prenantes pour une mise à niveau permanente** sur :
    - Les bénéfices du BRT : création d'emplois, croissance, accès aux opportunités urbaines, rapidité du parcours, sécurité routière, diminution de la congestion routière, offres de services du BRT, le renouveau du centre-ville, les aménagements urbains, l'inclusion sociale, projet de transport vert, etc…
    - Les instruments du projet : plans de déviations, travaux, désagréments …
    - Le Plan de Gestion environnemental et social du projet

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

➢ La dimension innovante du projet

- **Promouvoir les bénéfices locaux par section suivant avancement des travaux et grâce à une démarche incrémentale** : Chaine de valeur ;
- **Fournir des informations justes avant et pendant les travaux** de chaque section grâce aux Comités d'Information et de Suivi ;
- **Informer, sensibiliser et outiller** les institutions nationales, les autorités locales et coutumières, les leaders de groupements locaux (ASC, badiènou gox, notables, délégués de quartiers, CIS …) et religieuses sur les enjeux et bénéfices pour une acceptation et appropriation du projet ;
- **Maintenir l'adhésion de l'ensemble des populations des communes traversées par le projet ;**
- **Renforcer le caractère participatif du projet** grâce à l'opérationnalisation du Plan d'engagement des parties prenantes ;
- **Maintenir une communication de proximité** avec les Personnes affectées par le projet (Directes et indirectes) ;

Tableau : activités réalisées

Activités réalisées	Activités en cours
-1 émission radio Sud-Fm de 50mn diffusée le 28 octobre -1'émission i-radio diffusée le 29 octobre - réenregistrement de l'émission	Rediffusion de l'émission dans les radios Afia/Rail bi /Am (Guediawaye) du « 09 au 13 » mars
Réunions de sensibilisation	Diffusion communiqué de presse plan de déviation travaux du « 09 au 31 mars
campagne d'activation type road-show et rollers pour distribution flyers aux riverains	Diffusion communiqué de presse opérations de démolition Presse papier et presse en ligne « 09 au 31 mars »
porte-à-porte avec distribution de flyers	Aménagement d'un point d'information projet (type kiosque) 6 mois
campagne digitale active avec sponsoring	conception et diffusion spot 30s de sensibilisation sur RST, TFM, SEN TV, 2stv/Radios 6 mois
vulgarisation du plan de déviation en audio	2 caravanes de sensibilisation (1fois/mois) sur le corridor
mise en place d'un panneau de chantier a Guédiawaye, Grand-Médine et d'un panneau d'information au rond-point Liberté 6	

Par ailleurs, une communauté des ambassadeurs du BRT a été créée avec 600 adhérents qui sont des volontaires qui ne sont ni impactés ni intéressés selon l'esprit du présent PEPP. Cette communauté va défendre le projet participer aux manifestations de masse telles que les randonnées pédestres, les road-show,… , voir la figure ci-après.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Figure 4 : plateforme digitale du BRT

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

10 Gestion des griefs et recours

La Banque Mondiale exige l'établissement et le maintien d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes. Ce mécanisme sera établi dès les premières étapes du projet et maintenu tout au long du cycle de vie du projet.

Il vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des recours équitable et rapide pour toute plainte liée au projet.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et de Promoteur de Projet et limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

10.1 Principes clefs

Les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) est souvent redoutée chez les plaignants.

Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, fiable et opérationnel, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

- **Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du BRT. Les populations, ou groupes d'usagers, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux du BRT.
- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes.
- **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité.
- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.
- **Transparence** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

10.2 Résumé de la procédure

Le CETUD (Projet BRT) traite les plaintes et les demandes reçues par les moyens ci-dessous résumés:

- un service en ligne permettant de faire part des commentaires des parties prenantes sur le site Web du BRT;
- un numéro de téléphone dédié permettant le contact avec le personnel désigné de l'UCP-BRT;
- un courrier électronique ou courrier postal;
- des dépliants d'information sur la procédure de règlement des griefs publics accompagnés d'un formulaire de griefs;
- d'autres moyens, notamment par l'intermédiaire de boîtes à suggestions installées dans les bureaux des ONG facilitatrices ou Préfectures des départements de Dakar et Guédiawaye.

Lorsqu'une plainte ou un grief est reçu, ceux-ci seront gérés par une série d'étapes prédéterminées (voir sections ci-dessous pour plus de détails). Après chaque plainte, un accusé de réception ou un feed-back est envoyé au plaignant avec l'assurance que sa plainte sera bien traitée

En résumé, les délais de traitement des plaintes ou griefs dépendront de leur complexité ou du problème soulevé ; toutefois, un délai maximal est fixé à compter la date de réception d'un grief.

Toutes les plaintes et tous les griefs entrants seront consignés dans un registre de griefs dédié afin d'attribuer un numéro de référence individuel.

Le registre des griefs est également utilisé pour suivre l'état d'avancement du traitement, analyser la fréquence des plaintes, leur répartition géographique, les sources typiques et les causes des plaintes, ainsi que pour identifier les sujets dominants et les tendances récurrentes.

Le registre des griefs contiendra les informations suivantes:

- le numéro de référence unique;
- la date du grief entrant;
- l'endroit où le grief a été reçu / soumis et sous quelle forme;
- le nom et les coordonnées du plaignant (dans le cas d'enquêtes et de griefs non anonymes);
- le contenu;
- l'identification des parties responsables du traitement et de la résolution du problème;
- les dates d'ouverture et d'achèvement du traitement de la plainte;
- les conclusions du traitement ;
- des informations sur les actions correctives proposées à envoyer à la partie initiatrice (sauf si elles étaient anonymes) et la date de la réponse envoyée sur les mesures de réparation;
- les délais pour les actions internes requises du personnel de l'UCP-BRT;
- l'indication à savoir si une déclaration de satisfaction a été reçue de la personne qui a déposé le grief, ou un motif de non-résolution du grief;
- la date de clôture;
- toutes les actions en suspens pour les griefs non clos.
- Deux moyens d'archivage sont utilisés pour les plaintes ou griefs: physique et numérique. Par ailleurs quelques vidéos en la matière ont été réalisées et archivées.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

L’UCP-BRT nommera du personnel responsable pour rassembler et enregistrer les demandes / griefs, tenir le registre des griefs, coordonner les réponses et gérer le processus de résolution des problèmes.

Lorsqu'une solution au problème identifié ne peut être fournie dans les délais impartis, le personnel désigné de l’UCP-BRT en informera la partie initiatrice.

L’UCP-BRT veillera à ce que le nom et les coordonnées de l'initiateur d’une plainte ou d’un grief ne soient pas divulgués sans son consentement et que seule l'équipe travaillant directement sur la plainte aura accès à toutes les informations jugées confidentielles.

Dans les cas où le traitement d’une plainte nécessite la transmission de tout ou partie des informations aux instances citées dans les sections suivantes pour résolution, l'accord du plaignant pour sa divulgation sera recherché de manière appropriée.

La disponibilité de la procédure de règlement des griefs publics n'empêchera pas les plaignants de chercher d'autres recours juridiques, conformément aux lois et règlements applicables au Sénégal.

La procédure de règlement des griefs sera opérationnelle à compter de la divulgation publique de ce PEPP.

L’UCP-BRT s'efforcera de respecter les étapes ci-dessous :

10.3 Principales étapes de la procédure

Le processus de gestion et de réparation des griefs comprend les étapes suivantes:

- dépôt et enregistrement;
- Attribution pour examen et résolution;
- Examen et résolution;
- Notification de la résolution proposée;
- Appel (le cas échéant);
- Fermeture.

10.3.1 Dépôt et enregistrement

Les plaintes concernant le projet BRT peuvent être déposées auprès de l’Unité de Coordination du Projet (UCP-BRT) ou du CETUD en utilisant l'un des moyens suivants:

Massage électronique : mgpbrt@cetud.sn

Site web : www.cetud.sn

Adresse postale : Route du Front de terre, BP 17265 Dakar Liberté, Sénégal

Téléphone : +221 33 859 47 20

Toute personne lésée ou supposée l’être est libre d'écrire une plainte dans n'importe quel format et de garder l'anonymat si cela est demandé.

Il est cependant important de spécifier une adresse pouvant être utilisée par le Projet BRT pour envoyer une réponse au plaignant.

Le Projet BRT enregistrera toutes les plaintes reçues dans un journal de bord établi dans chacun des bureaux des ONG facilitatrices et en accusera réception par écrit, informant le plaignant du numéro de référence attribué à sa plainte, soit à la date du dépôt (si une plainte est déposée personnellement ou par téléphone) ou dans les sept (07) jours suivant la réception (si une plainte est envoyée par courrier ordinaire ou par courrier électronique).

Le journal de bord (électronique ou papier) permettra également de capter les informations suivantes:

- le numéro de référence, la date et le signataire de la lettre d'accusé de réception;
- la personne au sein de l'UCP-BRT à qui la plainte est imputée pour examen et résolution;
- Le numéro de référence, la date et le signataire de la lettre proposant une résolution ou tout autre échange de courrier avec le plaignant;
- La catégorisation du grief, selon l'une des catégories suivantes (liste indicative et non exhaustive) :
    - acquisition de terrains et compensation;
    - remise en état des terres (après la construction);
    - recrutement et emploi;
    - facteurs de nuisance (poussière, bruit, vibrations);
    - problème de l'eau (qualité de l'eau, rejets, problèmes liés à la ressource en eau);
    - accidents impliquant un ou plusieurs riverains;
    - inondation ;
    - dégâts hors emprises pendant les démolitions ou travaux;
    - problème d'information (aucune information disponible);
    - perturbations économiques
    - Autre.

10.3.2 Examen préliminaire

Chaque plainte est attribuée par le responsable des griefs à une personne désignée au sein de l'UCP-BRT (ou éventuellement auprès de la mission de contrôle et des entreprises contractantes), en fonction des problèmes soulevés (par exemple ingénieur principal chargé de la supervision de la construction, responsable de la réinstallation, responsable de l'environnement, la santé et la sécurité, etc.).

Si la résolution de la plainte est jugée être sous la responsabilité de l'un des entrepreneurs en construction, une personne responsable devrait toujours être désignée au sein du DGPGP pour surveiller la résolution satisfaisante du problème par l'entrepreneur en question.

Toutefois, l'UCP-BRT ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de résolution des plaintes veilleront à maintenir la communication avec le plaignant pendant tout le processus de résolution. En effet, le fait de maintenir ouverts les canaux de communication peut améliorer la confiance entre le Projet et les parties prenantes et satisfaire les personnes dont les griefs ont été enregistrés, même si le résultat du traitement n'est pas encore disponible. Résolution et notification de la solution proposée

Chaque plainte est examinée dans un délai maximum de 30 jours après sa réception.

La réponse est communiquée par écrit en utilisant l'adresse postale ou l'adresse électronique indiquée par le plaignant.

L'UCP-BRT conserve des copies de toutes les plaintes et réponses dans un répertoire papier ou électronique spécifique, où les dossiers de plainte sont classés par date.

Le responsable désigné de l'UCP-BRT chargé des griefs veillera à ce qu'une réponse soit donnée dans le délai susmentionné et surveillera, en outre l'accord du plaignant sur la résolution proposée.

De plus, la mise en œuvre de la résolution proposée est également surveillée sous la responsabilité du chargé des griefs de l'UCP-BRT.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

10.3.3 Recours

Si un plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée, d'autres étapes de négociations peuvent avoir lieu jusqu'à ce que la plainte soit résolue.

Si les négociations entre l'UCP-BRT et le plaignant n'aboutissent pas à un résultat satisfaisant menant à la clôture de la plainte, un comité de médiation sera mis en place de façon ponctuelle, incluant, par exemple, une ou plusieurs des personnes suivantes:

- le délégué de quartier ou un dignitaire de la zone ;
- Les élus locaux de la commune concernée et les responsables des services techniques départementaux de l'Etat (par exemple, les agents de santé, d'environnement, en fonction de la nature de la plainte);
- Le représentant local des organisations de la société civile (OSC) lorsque cela est possible ou des organisations communautaires de base (OCB);
- Le représentant de l'UCP-BRT.

Lorsqu'un tel comité de médiation ne parvient pas à un règlement, les parties peuvent porter le différend devant l'Autorité Administrative (Préfet ou Sous-Préfet).

En effet, du moment que les voies de recours (à l'amiable ou arbitrage) sont encouragées très fortement, il est admissible d'entreprendre une médiation au niveau de l'Autorité Administrative pour tenter d'arriver à un consensus avec le plaignant.

Si la tentative de résolution à l'amiable n'aboutit pas, ou si une partie n'est pas satisfaite de la résolution rendue par l'Autorité administrative, les parties peuvent porter le différend devant les tribunaux.

En effet, le mécanisme de gestion des réclamations à l'amiable a pour objectif d'éviter autant que possible les actions en justice, la partie lésée peut recourir à des organes judiciaires compétents à tout moment du processus de gestion des réclamations. Dans le cas où l'une des parties intenterait une action en justice, la procédure stipulée dans ce document cesse d'être effective dans le cas d'espèce.

10.3.4 Fermeture de la plainte

La plainte ou le grief peut être enregistré comme fermé dans le registre des griefs si:

- le plaignant a accepté la résolution proposée (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié), et cette résolution a été mise en œuvre à la satisfaction du plaignant;
- l'UCP-BRT, tout en déployant tous les efforts possibles pour résoudre le problème, n'arrive pas à s'entendre avec le plaignant; dans ce cas, le plaignant a le droit d'intenter une action en justice afin de contester la décision de l'issue proposée.

10.3.5 Suivi des griefs et reportage

Des statistiques trimestrielles sur les griefs seront produites, comme suit:

- nombre de griefs ouverts au cours du trimestre;
- nombre de griefs clos au cours du trimestre;
- Nombre de griefs en suspens à la fin du trimestre et comparaison avec le dernier trimestre ;
- Catégorisation des nouveaux griefs (par catégories énumérées ci-dessus à la section 9.2).

10.4 Niveau d'opérationnalisation du MGP et du VBG

Les actions ci-après ont été effectuées pour rendre opérationnel le mécanisme de gestion des Plaintes :

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

- Convention du suivi environnemental et social du projet est en cours de signature entre la DEEC et le CETUD;
- Le PGES chantier a été validé et est mis en œuvre
- Base de sonnées et matrice de saisies élaborées
- Mise en place d'un comité Bissap (plateforme d'échange entre le CETUD, l'AGEROUTE, pour discuter échanger et anticiper sur le plan de communication, (communiqués de presse, raod-show) les plaintes et les plateformes d'échanges mis en place
- Le plan de déviation de la section 1 a été validé et partagé
- Demande d'utilisation du numéro d'appel d'urgence de la DEEC acceptée : le 1221
- Mail de réception des plaintes avec réponse automatique d'accusé de réception créé uesbrt@cetud.sn mais risque d'être renommé en réclamationsbrt@cetud.sn ou en plaintesbrt@cetud.sn
- Circuit de gestion des plaintes validé
- Code de conduite pour les travailleurs disponibles
- L'équipe dédiée à la gestion est opérationnelle
- Les comités d'information et de suivi ont été installés reste la signature des protocoles d'accord qui fixent les limites de leurs interventions sous la supervision de la SF
- Dispositif particulier de gestion des plaintes liées au VBG en cours
- Le dispositif décliné est présenté par la figure ci-après

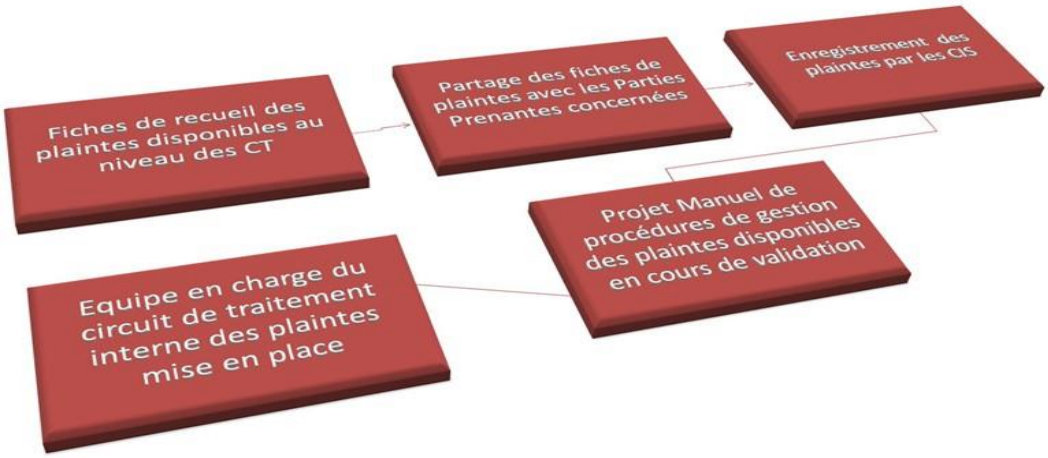

11 Suivi et reporting

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes:

- Nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UCP-BRT à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;

En plus, le suivi adressera les indicateurs visés à la section précédente et portant sur les griefs.

Toutefois, les indicateurs relatifs aux griefs seront recueillis sur une base trimestrielle, conformément à la section 10.3.6.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis chaque année. Le PEPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction, et tous les deux ans pendant les opérations.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

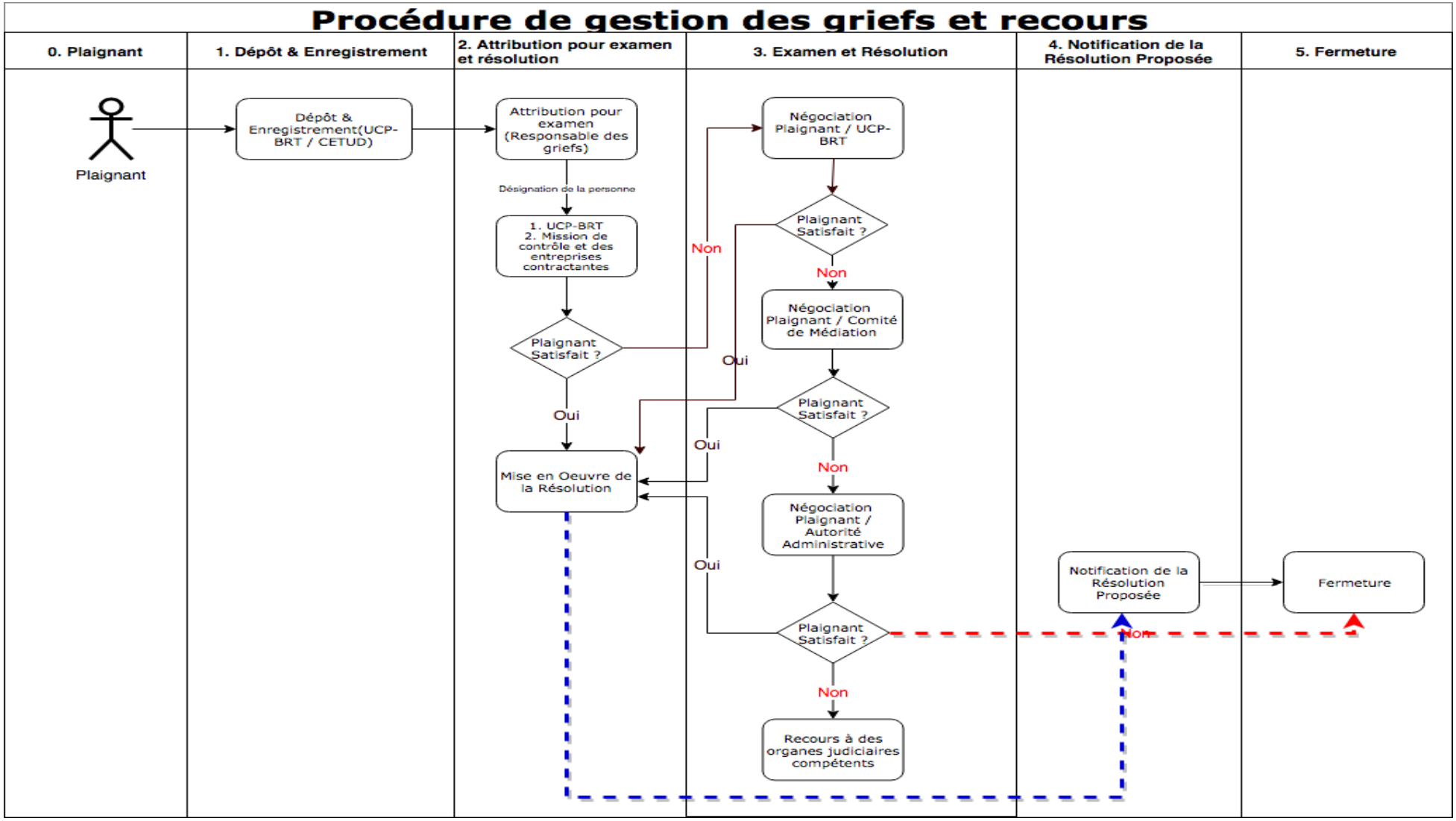

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

12 Mise en œuvre et ressources

L'UCP-BRT attribue les responsabilités d'engagement des parties prenantes à un spécialiste expérimenté spécifiquement chargé de l'engagement des parties prenantes, y compris la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et les autres médias, etc.

Ce spécialiste relève du Coordonnateur de l'UCP-BRT.

D'autres spécialistes de l'UCP-BRT interviendront au besoin, y compris le directeur général du CETUD, le chef de l'unité environnementale et sociale et son expert en réinstallation.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter) servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet BRT. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires.
- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes ;
- Le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs ;
- le recrutement d'un assistant au spécialiste chargé de l'engagement des parties prenantes ;

Concernant la formation, Il s'agira d'organiser, dans chaque région ciblée, un atelier de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du CPRP et des PAR au niveau régional. La formation pourra être assurée par des personnes ressources appropriées.

S'agissant de la sensibilisation, des campagnes seront menées dans les zones ciblées sur les questions foncières, l'acquisition des terres, la gestion des conflits, à travers un plan d'engagement.

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

13 Budget de la mise en œuvre du PEPP

Le budget pour la mise en œuvre du PEPP est évalué à Quatre cent vingt-cinq millions (425 000 000) F CFA.

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 12 : Budget du PEPP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)
Divulgation du PEPP	Atelier national de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	500 000
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	10 000 000
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	4 500 000
	Conception des supports de communication	UCP-BRT	Dès l'approbation du plan de communication	17 500 000
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour l'entreprise et ses sous-traitants	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Ingénieur (mission de contrôle)	Pendant toute la durée des travaux	PM : Compris dans le budget des travaux
Mise en œuvre de la communication	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux
	Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	UCP-BRT	Pendant toute la durée des travaux	67 000 000
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	UCP-BRT	Tous les 03 mois	5 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	UCP-BRT	Tous les 03 mois	7 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs des transports (syndicats des transporteurs, etc.)	UCP-BRT	Tous les mois	4 500 000

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)
	Tenue de séances de communication avec les personnes affectées (syndicats des transporteurs, etc.)	UCP-BRT	Tous les mois	6 000 000
	Tenue de sessions de formation des relais communautaires	UCP-BRT	Avant l'approbation du plan de communication	3 000 000
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, Twitter)	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	PM : Compris dans le budget de l'UCP-BRT
	Création d'un numéro vert, adresses email et postale	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	PM : Compris dans le budget de l'UCP-BRT
Gestion des griefs	Conception des outils spécifiques sur le MGP	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UCP-BRT
	Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	15 000 000
Gestion des feedbacks	Conception des outils spécifiques sur la gestion des feedbacks	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UCP-BRT
	Suivi des feedbacks	UCP-BRT	Pendant et après les travaux	PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UCP-BRT
Suivi - évaluation du PEPP	Publication des rapports de suivi du PEPP y compris les feedbacks et griefs	UCP-BRT	Tous les 03 mois	PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UCP-BRT
	Mise à jour du PEPP	UCP-BRT	Tous les ans	60 000 000
Staff	Recrutement du responsable du système de gestion de l'information et du MGP	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	135 000 000
	Recrutement d'un assistant au spécialiste chargé de l'engagement des parties prenantes	UCP-BRT	Dès l'approbation du PEPP	90 000 000

CETUD – Direction Générale – Route du Front de terre, ex imm. TP Som, BP 17 265 Dakar Liberté, Sénégal
Tél. +221 33 859 47 20 – Fax +221 33 832 56 86 / cetud@cetud.sn - www.cetud.sn - facebook.com/cetudsn

14 Annexes

14.1 ANNEXE 1: Formulaires de plaintes

FICHE DE PLAINTE
Projet Bus Rapid Transit (BRT)

RECUEIL DE LA PLAINTE

Date de réception : …/…./202..

N° PLAINTE : .....

Coordonnées de la personne recueillant la plainte :
.....
...
.....

1. LOCALISATION

DEPARTEMENT :……

COMMUNE :……..……

QUARTIER : ……..….

STRUCTURE RECEVANT LA PLAINTE :

CIS □ Mairie □ Sous –Préfecture □ Préfecture □ MBRT □ CETUD □ Autres □

2. IDENTIFICATION PARTIE PLAIGNANTE

REPRESENTANT PERSONNE MORALE □ NOM ENTITE…….

INDIVIDUEL □

Prénoms : ……
Nom :……..…

Sexe : Féminin □ Masculin □

Téléphone (s):……/…….
Mail :……@…….

ADRESSE :……
……
……

3. OBJET DE LA PLAINTE

Impacts sociaux	Impacts environnementaux	Libération des emprises	Dégâts hors emprise	Autres (à préciser)
□ Litige social	□ Emanation d'odeurs nauséabondes (nuisance olfactive)	□ Omission	□Fissuration de mur	
□ Abus sexuel	□ Emission de poussière	□ Acquisition de terre	□Affaissement de dalle	
□ Violences (physique, verbale, etc)	□ Inondation	□ Compensation	□Affaissement de mur	
□ Accidents				
□ Recrutement, emploi	□ Bruit et vibration			
□ Information, sensibilisation				

4. DESCRIPTION DE LA PLAINTE

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
…… ……
……..

Signature cachet daté

Partie plaignante recueillant la Plainte

Signature et coordonnées (facultatif)

Témoin

Signature et

Personne

14.2 ANNEXE 4 : Formulaire de Feedback

Contact de l'UCP-BRT	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse: Tél:	Email
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation?		
Y a t-il une information importante qui a été négligée?		
Y a t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous? Par quel canal?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations?		

14.3 ANNEXE 5 : Formulaire boite à question

Date	Nom du soumissionnaire &Coordonnées	Partie prenante	Question, commentaire, suggestion	Nom et coordonnées du responsable projet auquel la question, le commentaire ou la suggestion a été soumis	Réponse donnée au soumissionnaire et le mode de transmission	Date de la transmission